

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 29 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BILLAUX Béatrice à LE GAOUYAT Samuel ; BOULANGER Servane à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à DOYEN Virginie ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; ZIEGLER Évelyne à KERHERVÉ Guy.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Alexandra ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
DEL2025-04-082 à 085	50	13	63	25	
DEL2025-04-086 à 088	52	13	65	23	Arrivées de Cécile BOÉTÉ et Guy CONNAN
DEL2025-04-089	51	12	63	25	Yannick LE GOFF ne prend pas part au vote
DEL2025-04-090	51	13	64	24	Claude CALLONNEC ne prend pas part au vote
DEL2025-04-91	51	13	64	24	Dominique PARISCOAT ne prend pas part au vote
DEL2025-04-92 à 101	52	13	65	23	

DEL2025-04-102	51	13	64	24	Élisabeth PUILLANDRE ne prend pas part au vote
DEL2025-04-103	49	12	61	27	Élisabeth PUILLANDRE, Samuel LE GAOUYAT et Richard VIBERT ne prennent pas part au vote
DEL2025-04-104 (Présidence Claudine GUILLOU)	47	10	57	31	Virginie DOYEN, Rémy GUILLOU, Jean-Pierre GIUNTINI, Yannick LE BARS, Vincent LE MEAUX ne prennent pas part au vote
DEL2025-04-105	50	13	63	25	Départ de Gibert LE BLEVENNEC Yannick ÉCHEVEST ne prend pas part au vote
DEL2025-04-106 à 108	51	13	64	24	
DEL2025-04-109	49	12	61	27	Virginie DOYEN et Dominique PARISCOAT ne prennent pas part au vote
DEL2025-04-110	47	12	59	29	Gwénaëlle AUBRY, Cécile BOÉTÉ, Virginie DOYEN et Dominique PARISCOAT ne prennent pas part au vote
DEL2025-04-111 & 112	52	12	64	24	Arrivée de Tugdual LE LAY

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 23 avril 2025
Secrétaire de séance Hervé RANNOU

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- ❖ Approbation du procès-verbal du 29 mars 2025
- ❖ Comité Territorial pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion (CTEFI) de Guingamp/Lannion : désignation de représentants

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Vie associative et mobilisation citoyenne

- Répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement 2025
- Rapport d'activité 2024 du Conseil Citoyen
- Réseau des Conseils de Développement Bretons : adhésion 2025

COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

- Subvention ASAD Argoat 2025

CIAS

- Subvention 2025

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau et assainissement

- Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Duault
- Captage de Kerloc à Tréglamus - Fermeture du captage et avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements par la commune de Tréglamus à la Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération au titre de la compétence eau et assainissement des eaux usées

- Convention d'occupation du domaine public sur le site du château d'eau d'Yvias pour le relais hertzien de la gendarmerie nationale
- Convention d'occupation du domaine public sur le site de la station d'épuration de Brélidy pour l'antenne 4G Bouygues Télécom
- Vente d'eau en gros Leff Armor Communauté : tarifs 2025

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Urbanisme et droit des sols

- Site Patrimonial Remarquable de Pontrieux : modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)
- Site Patrimonial Remarquable de Paimpol : modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)
- Site Patrimonial Remarquable de Guingamp : modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)
- Bilan de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) 2024

Habitat

- Politique d'attribution du logement social : lancement du PPGDid (plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs)
- Subvention au logement social sur le projet de Terres d'Armor Habitat à Plouézec (réhabilitation de 15 logements)
- Cotisations et contributions 2025

COMMISSION STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE

Biodiversité et environnement

- Convention cadre avec Lannion-Trégor Communauté pour le financement en 2025 des programmes d'actions des bassins versants et des SAGE (Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion)

COMMISSION ÉCONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

Développement économique

- Cession d'un terrain à la SAS Ferme Avicole de la Trinité - Zone d'activités de Kergre Ouest à Ploumagoar
- Actualisation des tarifs du bureau n°11 situé au 37 rue Maréchal Foch à Guingamp
- Développement de la filière algues
- Emplois Associatifs Locaux : subventions 2025

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Tourisme

- Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol : présentation du budget primitif et demande de subvention 2025

Culture

- MILMARIN : tarifs boutique

Jeunesse

- Séjour projet jeunes été 2025 : tarification

Vincent LE MEAUX : Il y a pas mal d'absents ce soir. Il y a peut-être un match de foot à 21 heures, mais je ne pense pas que tout le monde soit intéressé par le foot, bien qu'on soit dans la petite capitale bretonne du foot, ou la très grande capitale, usons des superlatifs. Quelques infos avant de démarrer l'ordre du jour : il y a beaucoup d'excusés absents. Il était prévu de faire principalement dans l'ordre du jour aujourd'hui les attributions de subventions, ce sera reporté à la fin mai au prochain Conseil d'agglomération, donc soyez présents. Ce soir, on va fixer un peu les principes, vous allez voir tout à

l'heure dans la délibération, tout simplement pour se donner un peu de mou. On a décidé de ne pas diminuer, lors du budget, l'enveloppe budgétaire de 1,4 M€ pour les associations. Pour autant, l'enveloppe est serrée, il faut un peu la détendre pour se permettre d'avoir du mou dans l'année, parce qu'on sent que ça va être une année assez complexe pour le monde associatif, donc un peu de débats, un peu de réunions, un peu de conciliations pour arriver effectivement à un dispositif financier pour les associations de notre territoire qui soit cohérent et accepté par une grande partie de nos élus et de nos concitoyens et concitoyennes. Je voulais dire un mot un peu plus important, plus stratégique aussi, en introduction, c'est que nous allons lancer la procédure du concours pour le centre aquatique ou centre aquatique - en tout cas la piscine de Guingamp - aujourd'hui ou demain. Philippe LE GOFF, c'est aujourd'hui ou demain ? C'est lancé aujourd'hui, c'est important de le signifier, puisque ça va être une opération d'ampleur sur plusieurs années. Il nous faudra composer le jury, un jury qui soit dans des dispositifs particuliers avec des membres représentant l'assemblée communautaire, mais également représentant les élus, la Ville de Guingamp et d'autres acteurs qui participent à un jury avec voix délibérantes ou sans voix délibérantes, avec voix consultatives. Le projet est lancé ce jour, donc nous aurons, je l'espère, le plaisir de pouvoir avancer sur la partie administrative pour le mois de juillet et pour la fin de l'année, où nous aurons à retenir - j'espère qu'on aura retenu - le cabinet ou le bureau d'études qui nous accompagnera après dans ces longues années ou ces longs mois de construction de cet équipement sur notre partie centrale de l'agglomération.

Je voulais dire aussi une information très importante pour notre Vice-président à l'Urbanisme, dire que nous sommes en révision, que nous avons lancé aussi les procédures de modification, de révision simplifiée de notre Plan local d'urbanisme et que nous mettrons tous les moyens... Pour les maires et les collègues qui n'étaient pas à la Conférence des Maires la semaine dernière, nous allons mettre des moyens exceptionnels pour parvenir à respecter les délais dans le cadre de ces modifications et de ces révisions qui sont attendues dans nos communes. Voilà les trois éléments d'information. Les associations, on décale d'un mois pour parvenir à une entente la plus globale possible sur la distribution des subventions pour l'année 2025. Deuxième point, le lancement de la procédure pour le concours de construction de la piscine sur Guingamp et, enfin, le troisième point, nous en sommes aussi à accélérer le pas pour l'urbanisme.

DEL2025-04-082

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Hervé RANNOU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vincent LE MEAUX : Vous avez également à commenter les délégations au Président et au Bureau communautaire. Nous avons pris une décision au Bureau communautaire, Philippe LE GOFF va pouvoir vous faire le retour sur la décision prise par le Bureau sur le bail à construction dans le secteur économique. Ça vaudra le coup d'avoir un échange, si vous le souhaitez, avec Philippe LE GOFF et les membres du Bureau communautaire qui ont ainsi précisé les modalités de mise en place de ce bail à construction, qui avait été débattu au mois de décembre 2024. Nous avons quand même pris le temps de discuter et de négocier, Philippe LE GOFF vous fait un point maintenant, merci de me le rappeler.

Philippe LE GOFF : Merci, bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, un petit retour rapide sur la décision que nous avons déléguée au Bureau communautaire, qui a été approuvée à l'unanimité lors de la dernière présentation, avec quelques amendements concernant le bail à construction. Vous vous rappelez qu'on avait effectivement eu un débat dense sur cette question, notamment le bail à construction sur les zones économiques. Nous avons délibéré en diligentant le Bureau communautaire sur les modalités d'application et sur le suivi qui en émanait. Si on passe à la diapositive suivante, quelques éléments qui ont pu être amendés au regard de ce qu'on avait débattu. La proposition initiale était de mettre les baux à construction uniquement sur les secteurs de Guingamp et Paimpol, ce qu'on a conservé, mais on a étendu la possibilité sur le reste du territoire à l'acquisition d'un côté et le bail à construction de l'autre, ce qui peut permettre le cas échéant, pour des porteurs de projet, en termes de solvabilité, de solliciter la procédure sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. On a effectivement indexé... Vous avez le coût au mètre carré par an selon les zones, par rapport au prix aujourd'hui que l'on a mis en place sur nos zones. On a fait cet amortissement sur 30 ans, sachant qu'on a étendu la première proposition, qui était de 40 ans. On a fait passer à 50 ans la première durée du bail à construction avec une possibilité de le reconduire à la hauteur de 50 ans moins un, donc 99 années pour l'ensemble d'un bail à construction qui serait porté à une durée maximale de 99 ans. Après, il y a une possibilité de le reconduire, le cas échéant. On a redonné un certain nombre de contreparties financières, on n'a pas demandé une capitalisation sur un coût du loyer, mais bel et bien un lissage sur l'ensemble de la période, de manière à avoir une indexation de ce tarif sur les prix de la construction, et on a bien entendu mis en place un droit de préférence, qu'on ne lève pas habituellement, mais on l'a remis. On a mis une obligation d'entretien du bâtiment, c'est quand même quelque chose qui nous semble important pour faire en sorte que les bâtiments ne se dégradent pas. Le cas échéant, ça signifie que la collectivité reprendra la maîtrise. On a mis un certain nombre de dérogations à ces éléments. Vous allez voir ce soir, nous allons passer encore un certain nombre de ventes, puisque nous étions en négociation avec un certain nombre de porteurs de projet. Il y en aura encore quelques-uns, donc ceux qui avaient pris rang sur l'ancienne mouture restent pour l'instant valables. Nous avons par ailleurs décidé, si c'est une croissance d'un outil existant, c'est-à-dire d'une entité, d'une usine qui fait une croissance de son périmètre, de conserver le format de l'acquisition, pour la bonne et simple raison qu'il nous semblait complexe, en termes fonciers, d'avoir une propriété et un bail à construction à côté et que ça nous semblait davantage cohérent. On a mis également dans les dérogations possibles : si la relocalisation d'une entreprise est nécessitée par une opération d'utilité publique, si on entre dans un protocole à trois où l'entreprise veut se déplacer d'un endroit à un autre, elle laisse à la collectivité le foncier existant. On peut voir comme ça un certain nombre de choses qui peuvent donner lieu à des dérogations. On avait confirmé ce qu'on avait pu évoquer, notamment la dérogation sur le montant de 10 M€ d'investissement sur le bâti, qui peut être provoquée pour de grosses usines avec des investissements forts. Voilà ce qui a été délibéré par le Bureau communautaire, si vous avez des questions complémentaires, je suis à votre disposition.

Vincent LE MEAUX : Bien. Sur ces décisions, et en particulier celle-ci, sur le dispositif à adopter pour l'instauration du bail à construction, est-ce que vous avez des questions ? Ce sujet est passé deux fois en Bureau communautaire, chaque fois pendant une heure et demie, donc trois heures de travail des membres du Bureau sur le dispositif. On aura une capacité de réévaluation, mais, comme disait Philippe LE GOFF en Bureau communautaire, laissons quand même le dispositif s'asseoir avant de vouloir le modifier, sachant qu'on aura toujours les capacités de dérogation, le cas échéant. Soyons proactifs si on voit que les choses vont dans le bon sens ou dans le mauvais sens, il ne faut surtout pas laisser le dispositif vivoter, il faut qu'il soit utilisé. Sur ce compte rendu, est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres observations, maintenant que ce dispositif est rendu public ? Non, il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, donc nous prenons acte des délégations au Président et au Bureau communautaire.

DEL2025-04-083 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu des délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024 et DEL2024-06-148 du 25 juin 2024.

Période : mars 2025

- Marchés publics/accords-cadres passés en procédure adaptée

MP2025-03-005 11/03/2025	Attribution de l'accord-cadre de prestations juridiques		
Lot 1 : Droit public général / Droit pénal / Droit civil / Droit de la commande publique / Droit de l'environnement / Droit de la construction	Montant maximum par période : 40 000,00€ HT		
LEXCAP	Immeuble Le Papyrus, 29 rue de Lorient	35000	RENNES
Lot 2 : Droit de la fonction publique / Droit social (dont Droit du travail)	Montant maximum par période : 30 000,00€ HT		
KOVALEX	34 rue de Paris	22000	SAINT-BRIEUC
Lot 3 : Droit de l'urbanisme	Montant maximum par période : 40 000,00€ HT		
LEXCAP	Immeuble Le Papyrus, 29 rue de Lorient	35000	RENNES

MP2025-03-006 11/03/2025	Attribution d'un marché pour la reconstruction du pôle enfance / jeunesse à Bourbriac		
Lot 14 – Peinture	Montant: 30 300 € HT soit 36 360 € TTC		
MAHOU PEINTURE DECORATION	19 Bis Z.A. De Kerbiquet	22140	CAVAN

Décisions du Président

2025-02-046	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Pierre-Yvon Trémel à Guingamp à l'association Skol Gouren Louergat du 28 au 30 mars 2025	27.02.2025
2025-02-047	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (70 %) et la Région Bretagne (30 %) de 6 000 € à La Pause Gourmande à Guingamp dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	27.02.2025
2025-02-048	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (70 %) et la Région Bretagne (30 %) de 6 000 € à EURL CALLIERE à Paimpol dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	21.02.2025

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_115-DE

2025-02-049	Mise à disposition de gilets de sauvetage à la ville de Paimpol pour le mini raid du 23 mars 2025 sur le site de Poulafret	26.02.2025
2025-02-050	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 5 256 € à l'EI BOURGET Sophie à Belle-Isle en Terre dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	28.02.2025
2025-02-051	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 6 000 € à LAURENT Juliette à La Chapelle Neuve dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	28.02.2025
2025-02-052	Subvention à l'installation d'une exploitation dédiée à l'élevage de vaches laitières et production de céréales de 2 500 € à STEUNOU Amaury à Bourbriac dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	27.02.2025
2025-02-053	Subvention à l'installation d'une exploitation dédiée à l'élevage de volailles LE CABEC Romain à Saint-Agathon dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	28.02.2025
2025-02-054	Subvention à l'installation d'une exploitation dédiée à l'élevage de vaches laitières de 2 500 € à DRUILLENNEC Pierre à Ploumagoar dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	28.02.2025
2025-03-055	Protocole de résiliation amiable d'un marché public n°2024-030-01 portant sur la réalisation de travaux pour la mise en sécurité et la pérennité de la Maison Fournis avec l'entreprise Morbihannaise de Gros Œuvre dû à la non prise en compte de la présence de plomb dans le bâtiment	03.03.2025
2025-03-056	Contrat de domiciliation avec la société Collaborative Energy située dans le bâtiment Emergence à Guingamp à compter du 01.03.2025 pour une durée de 1 an et renouvelable tacitement moyennant une location mensuelle de 35 € (non soumis à la TVA)	04.03.2025
2025-03-057	Demande de subvention pour l'animation liée au programme Breizh Bocage 2025 auprès du Conseil Régional de Bretagne, Conseil départemental des Côtes d'Armor, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et FEADER à hauteur de 50 % du montant éligible	05.03.2025
2025-03-058	Demande de subvention pour les travaux et l'animation liée au programme Breizh Bocage 2025 auprès du Conseil Régional de Bretagne, Conseil départemental des Côtes d'Armor, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et FEADER à hauteur de 65 % du montant des travaux de l'hiver 2024/2025 éligibles	05.03.2025
2025-03-059	Contrat de domiciliation avec la société BKI Guingamp située dans le bâtiment Emergence à Guingamp à compter du 01.03.2025 pour une durée de 1 an et renouvelable tacitement moyennant une location mensuelle de 35 € (non soumis à la TVA)	06.03.2025
2025-03-060	Convention de mise à disposition de la salle d'escalade de Pontrieux au service jeunesse de Leff Armor Communauté les 15 et 16 avril 2025 à raison de 1 €/utilisateur soit un total de 32 €	07.03.2025
2025-03-061	Convention de mise à disposition du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association Les Calots Verts du 11 juillet au 23 août 2025 à hauteur de 8,50 €/jour soit un total de 255 € pour les 6 semaines d'utilisation	07.03.2025
2025-03-062	Subvention à l'installation d'une exploitation dédiée à l'élevage bovins laitier et de culture de 2 500 € à JAGUIN Mathieu à Louargat dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	10.03.2025

Bureau Communautaire

Le Président porte à connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le Bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020 et du 26 novembre 2024.

Bureau communautaire du 22 avril 2025 :

DELBU2025-04-019	Commande publique : Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers inférieurs à 3,5 T neufs et d'occasion	Unanimité
DELBU2025-04-020	Carrière et paie : tableau des effectifs et emplois permanents	Unanimité
DELBU2025-04-021	Exploitation, prospective et qualité : Convention de partenariat entre Bretagne Compétitivité et Guingamp-Paimpol Agglomération : ECOD'O 2024 et ECOD'O Pro 2025	Unanimité
DELBU2025-04-022	Développement économique : Bail à construction : validation des modalités de mise en œuvre	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide de prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2025-04-084 APPROBATION PROCES VERBAL DU 25 MARS 2025

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2025.

Le procès-verbal du mardi 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

DEL2025-04-085 COMITÉ TERRITORIAL POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION (CTEFI) DE GUINGAMP/LANNION : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Vincent LE MEAUX : Mise en place d'un comité territorial pour l'emploi, la formation et l'insertion de Guingamp/Lannion. Leff Armor est dedans aussi, non ? Oui, c'est le CTEFI. C'est une évolution législative qui est intervenue et qui aujourd'hui rajoute l'insertion à ces comités territoriaux pour l'emploi et la formation. Ce sont des comités territoriaux qui rassemblent un certain nombre d'acteurs, dont les intercommunalités, mais également d'autres collectivités intéressées, notamment les grandes villes, la Région, l'État, les services de l'État, les services paraétatiques, France Travail, la Direction du travail, les associations qui œuvrent dans les champs des travailleurs pour les personnes en situation de handicap, donc beaucoup de monde autour de la table. Là, on rajoute la dimension d'insertion, il faut re-délibérer pour ainsi acter notre présence. Le nom de Yannick LE BARS est proposé pour nous représenter, avec Philippe LE GOFF en suppléant, sachant qu'on sera extrêmement attentifs à l'efficacité de ce genre d'institution, c'est ce que j'ai dit au Préfet des Côtes-d'Armor, à Madame LE GUYADER, qu'il fallait effectivement que ces instances ne soient pas que de l'auto-information, de l'échange, mais surtout de l'action et que les partenaires qui sont autour de la table soient bien utilisés pour leurs propres compétences et leurs propres actions, pas pour agir pour le compte des autres. L'intercommunalité a ses propres actions en termes d'emploi, en termes de partenariat avec les

différents acteurs, il ne faudrait surtout pas que ce lieu soit un lieu décisive qui nous amène à prendre encore plus de responsabilités, alors que, dans le champ de l'insertion et de la formation, nous sommes normalement en partenariat avec d'autres, mais nous ne sommes pas les acteurs en première ligne, nous sommes plus axés sur l'emploi et la création d'autres activités dans nos territoires. Moi, je demande à ce qu'on soit vigilants. Pour la commission départementale pour l'emploi, la formation et l'insertion, nous n'allons pas délibérer pour désigner quelqu'un, j'y serai par la force des choses, puisque le Président représente l'Agglomération. On verra comment les choses vont s'organiser, puisque désormais, le Département y interviendra au titre de l'insertion et du pilotage de la politique RSA, notamment. Attendons de voir comment les choses vont se faire au niveau départemental, les sujets aujourd'hui sont extrêmement sensibles en termes de compétences entre niveaux de collectivités, je souhaite qu'on soit prudents par notre présence dans ces instances qui, parfois, font un peu grand-messe, donc évitons cela. Est-ce que vous avez des commentaires ou des observations, quelqu'un d'autre souhaitait y participer ? Non. On fait confiance à Yannick LE BARS et à Philippe LE GOFF là-dessus.

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui institue une nouvelle gouvernance nationale et territoriale relative à l'emploi et à l'insertion professionnelle, structurée autour de comités territoriaux pour l'emploi tant au niveau régional, départemental et infra-départemental ;

Vu le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux Comités Territoriaux qui détermine les compositions ainsi que les modalités de fonctionnement, lesquelles doivent se traduire par des arrêtés préfectoraux précisant, d'une part, les périmètres géographiques des comités locaux pour l'emploi et, d'autre part, le nombre de membres siégeant au sein du comité départemental et des comités locaux ainsi que le nombre de voix attribuées aux membres ayant voix délibérative ;

Considérant que le Comité Territorial pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion (CTEFI) est une instance de pilotage, au niveau de chaque territoire, visant à coordonner les acteurs du réseau pour l'emploi, à définir les orientations et établir une feuille de route ;

Considérant le courrier de demande de désignation de représentants de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Désigne **Yannick LE BARS** membre titulaire du Comité Territorial pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion de Guingamp-Lannion ;
- Désigne **Philippe LE GOFF** membre suppléant du Comité Territorial pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion de Guingamp-Lannion ;

Vincent LE MEAUX : Nous allons commencer par la commission Service public communautaire avec Samuel LE GAOUYAT. Nous sommes également en présence du Conseil citoyens, qui vont pouvoir faire un point sur leur activité et notamment le rapport d'activité 2024, avec Madame LE BOUCHER, Monsieur LUTTON et Madame LANIESSE, dans quelques instants, sous la présidence de Samuel LE GAOUYAT. Il y a peut-être un rapport important sur la question de la répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement 2025 et le rapport concernant l'activité du Conseil Citoyens.

Samuel LE GAOUYAT : Merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Une précision par rapport à la délibération précédente, la prochaine réunion du CTEF est programmée le lundi 2 juin à 9 h 30 à Trégonneau. C'est arrivé il y a quelques jours, donc je vous transmets l'information, qui va arriver par mail du fait de la délibération.

Dans le cadre de la Commission Service public communautaire, on a trois délibérations aujourd'hui avant de laisser la parole au Conseil Citoyen pour la présentation de ce rapport annuel. Le Président l'a dit à l'instant, la première délibération, c'est une délibération importante par rapport à ce qu'on avait voté dans le budget primitif 2025 et le choix à l'intérieur du budget de laisser l'enveloppe Vie associative à hauteur de 1,4 M€. Il est proposé, dans cette délibération, une répartition. Sans entrer dans le détail, je laisserai peut-être Virginie DOYEN développer éventuellement certains axes. Ce qui est important dans cette délibération, ce soir, c'est d'évoquer le fait, au sein de cette enveloppe de 1,4 M€, qui est une enveloppe fermée, de conserver et de bien spécifier toute l'importance que l'aide associative présente dans notre projet de territoire, mais aussi que nos orientations et nos décisions puissent garantir à l'ensemble des associations qui contribuent à la dynamique de notre territoire leur fonctionnement et permettre à ces associations de réaliser l'ensemble de leurs projets à la hauteur des enveloppes qui sont fixées à l'intérieur de chaque thématique. Il est proposé ce soir de valider le principe d'une contribution d'une partie des subventions qui seront attribuées aux associations, de répartir une enveloppe de contribution au fonds de solidarité, qui reste en définition. Ce soir, il est mis en délibération ce principe de soutenir certaines associations qui pourraient être en difficulté au cours de l'année 2025 et de permettre de contribuer à ce fonds de solidarité, restant à définir l'ensemble de cette enveloppe. Ce soir, dans cette délibération, il est proposé de constituer ce fonds de contribution, qui pourra bénéficier à des associations qui présentent des fragilités liées à différents contextes, des fragilités financières, et qui développeront un projet ayant un impact sur le quotidien des habitants du territoire, pour reprendre la formulation de la fin de la délibération. C'est un acte important de montrer la réelle volonté de soutenir l'ensemble des associations et de contribuer au maintien du tissu associatif sur l'ensemble du territoire. Voilà sur cette première délibération, Virginie DOYEN, je te laisse éventuellement compléter, si tu le souhaites.

Virginie DOYEN : Je rappelle quand même que cette enveloppe de 1,4 M€, c'est une enveloppe qui est stable, donc il n'y a pas eu de baisse. Maintenant, au sein des politiques publiques, il y a aussi une forme de solidarité qui s'opère, donc là, ce qui vous est proposé, ce sont des montants seuils. Le travail qui va être fait par la suite, c'est bien la répartition. Je le dis tout de suite, ce travail est déjà entamé, bien entamé et, bien sûr, dans une deuxième étape, c'est la constitution de cette enveloppe fonds de solidarité. Je tiens quand même à signaler le travail qui est fait actuellement par les services et les élus. Il y a beaucoup de pourparlers, c'est tout à fait normal, on discute, il y a des échanges à avoir, automatiquement, par rapport à l'intérêt aussi de certaines associations, de partenariats qu'il peut y avoir. Globalement, j'ai envie de dire, on est sur la dernière ligne droite et, en effet, le 27 mai, les subventions seront votées et l'enveloppe fonds de solidarité sera définie. Là, actuellement, c'est juste pour poser le principe, comme l'a dit Samuel LE GAOUYAT, d'une enveloppe avec des montants par politique publique liée aux associations qui sont subventionnées par l'Agglomération.

Vincent LE MEAUX : Bien, y a-t-il des observations, des questions ? Je ne redirai pas mon propos introductif, on marque bien notre volonté d'accompagner le monde associatif au même niveau que l'an dernier, malgré les contraintes financières auxquelles nous sommes confrontés. Nous allons faire des efforts en gestion de notre agglomération, nous allons faire des efforts fiscaux, mais nous allons aussi porter le monde associatif dans cette période qui va être critique. On voit bien les situations des autres collectivités qui sont confrontées au problème de voir parfois des coupes assez sévères, donc l'objectif, il est en plus - en tout cas à Guingamp, pas pour l'Agglomération - d'assumer un principe de solidarité au sein de l'enveloppe associative. Bien, vous avez les montants, il y a un travail de trois semaines devant nous, avec les ponts ou sans les ponts, je ne sais pas, on verra. En tout cas, il faut qu'on soit prêts pour fin mai pour délibérer valablement et ensuite mandater les montants. Pas de questions, pas d'observations ? C'est le moment. Bon, on lance le travail, du coup, avec les commissions, pour aller à l'euro près attribuer les subventions.

DEL2025-04-086

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 et actualisé en 2024 qui réaffirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté le 25 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Vu le Contrat de ville de Guingamp-Paimpol Agglomération voté par le Conseil d'agglomération le 28 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 avril 2025 ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2025 par les services de l'Agglomération et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2025 :

SYNTHESE PAR POLITIQUE PUBLIQUE	VOTEE 2024	DEMANDEE 2025	PROPOSITION MAXIMALE 2025
Urbanisme - habitat	6 240 €	6 500 €	7 950 €
Coopérations internationales	10 670 €	15 000 €	16 710 €
Développement humain et social	12 900 €	12 900 €	14 610 €
Dialogue social (Breizh Amicale)	38 050 €	46 800 €	38 050 €
Biodiversité	95 500 €	93 500 €	94 710 €
Enfance-jeunesse	259 542 €	268 267 €	263 252 €
Culture	171 800 €	240 155 €	181 655 €
Evènementiel	78 200 €	171 800 €	86 600 €
Economie	604 500 €	667 702 €	578 156.33 €
Emplois associatifs locaux	113 307 €	113 307 €	113 306.67 €
Sous-total par politique publique	1 389 309 €	1 635 931 €	1 395 000 €
Enveloppe Contrat de Ville			5 000 €
Enveloppe pour contribution fonds solidarité			en cours de définition
TOTAL			1 400 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le déploiement d'un fonds de solidarité inter-associatif ;
- Se prononce favorablement sur la répartition des enveloppes maximales par commission, telle que listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2025-04-087

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU CONSEIL CITOYEN

Vincent LE MEAUX : Samuel LE GAOUYAT ou Virginie DOYEN, sur le rapport d'activité 2024 du Conseil Citoyen, vous êtes tous les deux concernés.

Samuel LE GAOUYAT : Avant de laisser la parole au Conseil Citoyen, juste vous dire quelques mots pour remercier l'ensemble des personnes qui font partie de ce Conseil Citoyen et qui font partie plus particulièrement du comité de coordination. Sur l'année 2024, il y a eu des échanges qui, il me semble, ont été très constructifs, avec des participations très régulières de l'ensemble des membres du Conseil Citoyen et des membres qui siègent au comité de coordination, avec des avancées non négligeables sur les différents éléments qui mettent ou qui vont mettre en perspective un travail constructif et collaboratif au sein de ce Conseil Citoyen, en lien aussi avec les débats, les orientations qui sont posés à l'Agglomération. On aura une présentation à la fois du projet de territoire et de tout l'aspect budgétaire au sein de l'Agglomération en juin prochain au niveau du Conseil Citoyen. En tout cas, je tenais ce soir à remercier l'ensemble des membres, à la fois pour votre implication et pour votre travail non pas quotidien, mais presque, sur tous les sujets. Vous allez pouvoir les mettre en évidence et mettre en évidence aussi toutes les réflexions au service du développement du territoire. En tout cas, en propos introductif, on tenait à vous remercier avant de vous laisser la parole.

Vincent LE MEAUX : Allez-y, je vous passe la parole. Madame LE BOUCHER.

Martine LE BOUCHER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, un très rapide mot d'introduction avant de passer à la présentation du diaporama, qui concernera stricto sensu le rapport d'activité. C'est la seconde fois que le Conseil Citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération a le plaisir de vous présenter son rapport d'activité et donc, aujourd'hui, celui de 2024. Le deuxième mandat du Conseil Citoyen, de trois ans, a commencé fin 2024, nous vous proposerons dans le PowerPoint qui suit sa nouvelle composition et ses principales caractéristiques, entre autres, un rajeunissement de ses membres, ainsi qu'une plus grande répartition de ces derniers sur l'ensemble du territoire. À noter quelques changements dans le règlement intérieur, avec la suppression des différents collèges pour un collège unique, celui des citoyens. Un des grands changements pour nous, acteurs de la démocratie participative, est la possibilité de participer à six commissions de l'Agglomération, qui viennent s'ajouter aux quatre comités accessibles antérieurement. Vous trouverez le détail dans une ou deux slides qui vont suivre. Dans ce même diaporama, vous verrez que nous avons continué et entrepris au cours de l'année 2024 pour aller vers les habitants, et ceci, brièvement, sur les thèmes de la santé, la culture, l'eau, ainsi que la participation des membres du Conseil Citoyen à diverses réunions et formations proposées par l'Agglomération. Enfin, nous terminerons par un exposé des perspectives et des souhaits pour l'avenir de notre Conseil Citoyen Guingamp-Paimpol Agglomération. Aussi, après la présentation des deux premières diapos, je passerai la parole aux collègues pour la présentation du PowerPoint, tout d'abord à Emmanuel LUTTON pour la présentation proprement dite de l'activité 2024, puis à Zoé LANIESSE pour la présentation de la nouvelle organisation et structuration du Conseil Citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération, ainsi que pour les perspectives 2025. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre attention, de votre confiance renouvelée, ainsi que de la mobilisation de vos services. Un remerciement tout particulier à Laurent LABARRE pour son investissement au quotidien et ses compétences mises à notre disposition. Concernant les premières diapos du diaporama, elles notent l'ensemble des heures de bénévolat qui ont été mobilisées par les membres du Conseil Citoyen au travers des réunions de Bureau (deux par mois, 24 réunions), au niveau des points techniques (une à deux par mois), pour lesquels les membres ont participé à hauteur de deux réunions, au niveau des réunions de coordination (une tous les deux mois, soit six), au niveau du fonctionnement des trois groupes de travail, sur lesquels on va revenir dans le cadre du rapport d'activité (32 réunions), des assemblées plénières (une tous les deux mois, six réunions) et des réunions diverses, qui ont concerné les comités, des formations, des permanences à hauteur de 88 sur l'année 2024, ce qui représente 177 heures de bénévolat.

Les actions du Conseil Citoyen en 2024, pour les auto-saisines, au niveau de la culture - Emmanuel LUTTON va développer davantage ce point-là -, on a mis en évidence un territoire culturellement solidaire et accessible. Sur la santé, il y a eu un questionnaire diffusé très largement et qui concernait le questionnement de vivre en bonne santé pour la population sur notre territoire et un groupe de travail sur l'eau.

Emmanuel LUTTON : Merci. Pour la culture, il a été mis en place une exposition avec la participation de Garromedia, la Ville de Guingamp et le Conseil Citoyen, qui avait participé financièrement sur son budget. Cette exposition a continué à vivre au fur et à mesure, elle a été exposée, entre autres, à Vitry, à Paris, au musée de la Franc-maçonnerie, à Paimpol. Aujourd'hui, cette exposition reste à l'entière disposition des communes ou des établissements scolaires, parce qu'elle peut servir sur trois axes de débat : la place de la femme dans les différentes sociétés à travers le monde, parce que ça parle entre autres du port du voile et de la liberté de chacun, de la laïcité et, également, de la liberté de la presse, parce que les caricatures qui ont été faites pour cette exposition ont été faites par deux caricaturistes, dont un a une fatwa qui, actuellement, est en cours sur sa personne. C'est vrai que c'est dommage aujourd'hui que cette exposition prenne un petit peu la poussière, à l'époque où on est, alors qu'elle pourrait servir pour lancer de multiples sujets.

En diapo 5, vous pouvez voir tous les logos des différents participants qui ont été acteurs lors de notre parcours au niveau de la saisine santé, parce qu'en fin de compte, ça a été certes des moments de débat à travers le territoire, mais ça a été également des échanges interprofessionnels et ça a été très intéressant.

En diapo 6, on énonce la liste des différents sujets traités lors de nos passages. Nous n'avons pas pu faire la rencontre sur Callac, non pas parce qu'on n'avait pas envie d'y aller, mais parce qu'on n'a pas trouvé de médecins généralistes qui ont accepté de débattre de leurs problématiques et de pourquoi la ruralité n'arrive plus à avoir des médecins généralistes. J'en ai eu quand même quatre ou cinq au téléphone, certains se sont lâchés, certains m'ont parlé, entre autres, de la pression de la Sécurité sociale qui est faite sur eux pour atteindre des quotas, des pourcentages. Il y a même un médecin qui m'a dit qu'il s'était fait engueuler par la Sécurité sociale parce qu'il n'avait pas vacciné suffisamment d'enfants dans son portefeuille. Quand il lui a répondu que c'était la responsabilité des parents, la personne de la Sécurité sociale n'a pas compris, donc c'est vrai que ça n'engage pas la jeunesse et nos jeunes médecins à venir s'installer s'ils ont une pression en plus de ça qui est faite par un organisme d'État. J'ai plein d'exemples divers et variés. Le groupe Santé est en train de préparer un rapport avec des propositions et un résumé sur chaque rencontre. Il y a des propositions qui peuvent relever de l'Agglomération, il y en a d'autres, on sait bien que ce ne sont pas des compétences de l'Agglomération et que l'Agglomération ne pourra peut-être pas faire grand-chose, mais au moins, ça permettra de les mettre en avant. Je voulais remercier particulièrement Flora BOCHET, qui était l'animatrice de ce groupe, et tous les participants du Conseil Citoyen, car on est tous bénévoles et on y a passé beaucoup de temps, en particulier Flora, qui a été vraiment le moteur et qui nous a trouvé beaucoup de ces acteurs professionnels.

En diapo 8, le questionnaire qu'on a lancé est divers et varié, mais très axé sur les problématiques que rencontre la population. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce questionnaire a été fait avec le Comité Local de Santé (CLS), qui a été partie prenante, parce qu'il peut extraire des données de ce questionnaire justement pour le prochain Comité Local de Santé, qui doit normalement avoir lieu bientôt, si j'ai bonne mémoire, parce qu'on avait calculé que le questionnaire s'arrêterait au moment où le CLS devait être retravaillé. On n'a eu que 256 réponses, parce qu'on avait fait notre calcul en disant que, si on allait jusqu'à 300 et que tous les Conseillers municipaux de l'Agglomération répondaient, on allait au-delà de 750 réponses et on aurait donc couvert 10 % de la population. Parce que je vous rappelle que vous êtes élus, mais vous êtes aussi des citoyens comme les autres et vous avez le droit de répondre à nos questionnaires, vous êtes aussi notre moteur pour pouvoir lancer les choses et faire avoir un maximum de réponses. On a quand même eu 200 retours de questionnaires, qu'on a commencé à analyser. Dans les extractions qu'on a pu faire, le premier diagramme, c'est le nombre de réponses qu'on a eues par ancien secteur. On voit que Guingamp a été le plus porteur en termes de réponses,

suivi de Paimpol et de Belle-Isle-en-Terre. Ensuite, nous avons les autres collectivités, Bourbriac, Pontrieux, le secteur de Leff, parce qu'on a incorporé Leff également - certains habitants de Leff ont répondu, on va dire que leurs habitudes de vie se trouvent plus sur Guingamp-Paimpol Agglomération -, et le secteur de Callac. Ensuite c'est tout ce qui est mobilités. On s'est dit que, tant qu'à parler de santé, il fallait aussi savoir comment les gens à mobilité réduite et avec un handicap se sentaient sur notre territoire. On a posé la question de savoir si les gens trouvaient que le territoire était accessible quand on est en situation de handicap et on peut se rendre compte qu'on a quand même 39 % des gens qui estiment qu'on est peu accessible, 19,7 % qu'on est moyennement accessible, donc il y a peut-être un travail à faire et à approfondir auprès des gens à mobilité réduite pour savoir ce qu'ils entendent sur l'accessibilité et ce qu'ils attendent de l'accessibilité, parce qu'on n'a pas tous le même regard par rapport à ça. J'ai fait une extraction pour savoir s'il y avait plus d'hommes ou de femmes, on voit que la santé doit être majoritairement pour les femmes, parce qu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui ont répondu. Ça doit plus être un problème féminin, pourtant je pense qu'on va tous chez le médecin. Dans l'autre diagramme, il y avait la question « avez-vous déjà renoncé ou reporté des soins ? » À 59 %, on a quand même des gens qui ont renoncé ou reporté des soins. On peut aller plus dans le détail dans le questionnaire, mais on voit que, majoritairement, ils n'arrivent pas à avoir des rendez-vous ou parce que les rendez-vous sont trop loin et qu'ils n'ont pas la mobilité pour pouvoir y aller, donc c'est quand même un problème.

Ensuite, on a eu un groupe Eau qui s'est créé. Ce groupe Eau a essayé de rencontrer les différents services qui s'occupent de l'eau - parce que l'eau est transversale au sein de l'Agglomération, elle touche beaucoup de services -, non pas afin d'avoir un esprit critique sur ce qui peut être fait, mais plus afin d'essayer de savoir ce qui est mis en place aujourd'hui et comment nous, on peut vous aider ou aborder ce sujet, peut-être d'une autre façon ou sous un autre angle. Aujourd'hui, on n'a pas réussi à avoir les rendez-vous avec les techniciens des différents services. L'eau, c'est l'accompagnement auprès des entreprises, comment les entreprises utilisent l'eau, la biodiversité, la GEMAPI, l'assainissement, le sport d'eau, que vous avez évoqué au début, Monsieur le Président, avec la piscine - je pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire. On espère que, sur l'année qui va arriver, ce travail va pouvoir se mettre en place et qu'on va pouvoir apporter notre pierre à l'édifice.

Zoé LANIESSE : Je vais vous parler plutôt des perspectives et des modifications récentes sur la façon dont le Conseil Citoyen a travaillé ensemble. On peut voir sur la carte qu'il y a une plus grande répartition sur le territoire des conseillers citoyens, on voit bien qu'on arrive presque à balayer l'entièreté du territoire, en tout cas, on progresse. Si au départ, il y avait vraiment 100 membres, maintenant, on est 30 membres, mais au moins, 30 membres qui sont présents et qui participent aux réunions plénières et qui entrent dans les commissions et dans les groupes de travail, ça nous permet aussi de gagner en qualité. On a mis fin aux collèges également pour pouvoir mieux travailler ensemble et, surtout, on avait du mal à atteindre certains quotas. Là au moins, ça fonctionne mieux comme ça. On voit qu'il y a plus d'hommes plutôt âgés, même s'il y a un petit rajeunissement progressif au Conseil Citoyen.

Au niveau du renouvellement du Bureau de la Coordination, le Bureau a été renouvelé à 50 % avec l'arrivée de Martine LE BOUCHER, moi-même et Manuel NEVES. Martine LE BOUCHER, d'ailleurs, a tout de suite voulu s'investir un peu plus en entrant dans le comité de coordination, ça montre que les personnes ont quand même envie de s'investir et également que c'est un conseil où on arrive à renouveler les postes et les responsabilités. On a essayé aussi de renouveler l'organisation du Conseil Citoyen, tout d'abord affiner la structure pour avoir plus de transparence sur le fonctionnement, ce qui entre en lien avec le nouveau projet de territoire, qui énonce une place affirmée à la parole citoyenne avec pour objectif d'améliorer la communication entre nous, mais également la communication externe pour pouvoir recruter d'autres membres et avoir plus de diversité de réponses et d'avis avec une volonté de s'engager sur des saisines, des au-tosaisines et des groupes de travail, de développer également les compétences présentes au sein du Conseil Citoyen, avec l'envie, à terme, d'évaluer l'impact du Conseil Citoyen sur les actions prises par l'Agglomération. Pour cela, on a décidé de modifier le règlement intérieur et on a décidé aussi de commencer un travail avec l'écriture d'une

charte, une charte, tout d'abord, des conseillers citoyens entre eux, quelles règles on veut mettre. On a instauré, par exemple, un secrétaire de séance, quelqu'un qui va respecter les prises de parole pour créer encore plus de démocratie et de respect au sein du Conseil, une partie des engagements du Conseil Citoyen envers les agents et les élus de l'Agglomération Guingamp-Paimpol, les engagements de l'Agglomération Guingamp-Paimpol envers les élus, l'idée également de pouvoir mettre en place cette charte et de pouvoir l'afficher dans les locaux de l'Agglomération pour mieux faire connaître ce qu'on peut faire pour l'Agglomération et mieux dire comment on veut que les choses s'organisent et se passent dans l'intérêt de tout le monde. Il y a eu une ouverture à l'ensemble des membres aux comités et commissions, comme l'a rappelé Martine LE BOUCHER en introduction, et nous avons également participé à l'appel à manifestation d'intérêt Transition territoriale et démocratie, accompagné par l'UNADEL, l'Union Nationale des Acteurs de Développement local. Nous pouvons maintenant participer à six commissions : la Biodiversité, présidée par Christian PRIGENT, Nouvelles dynamiques territoriales, présidée par Josette CONNAN, Développement humain et social, présidée par Claudine GUILLOU, l'Aménagement et la revitalisation des territoires, présidée par Élisabeth PUILANDRE, Économie et grands projets, présidée par Philippe LE GOFF, et Services publics et communication, présidée par Samuel LE GAOUYAT.

Enfin, on vous présente notre budget prévisionnel pour 2025, qui est de 5 000 € au total, avec une grosse dépense autour du défraiement. L'idée est de pouvoir défrayer non pas seulement les membres du Bureau, comme ça pouvait être le cas en 2024, mais l'ensemble des participants pour valoriser également le temps de présence passé par les conseillers citoyens. On souhaite vraiment pouvoir investir dans la formation et dans l'étude des recherches, ça va être le cas avec différents conseillers citoyens qui vont participer à des temps forts dans les mois qui viennent. Merci beaucoup pour votre écoute, si vous avez des questions, on est à votre disposition.

Vincent LE MEAUX : Merci à vous trois, la parole est désormais aux conseillers communautaires. S'il y a des souhaits de questions ou des remarques, c'est maintenant, avec le Conseil Citoyen, qui s'est remobilisé. On sent effectivement une approche extrêmement inclusive dans les politiques de l'Agglomération, mais pas simplement l'Agglomération, du territoire, c'est bien ça l'intérêt, vous êtes aussi sur le territoire, pas simplement sur les compétences de l'Agglomération.

Jean-Pierre GIUNTINI : Oui, je voulais intervenir parce que j'ai entendu dire que le personnel des services Eau n'avait pas voulu recevoir, ou n'avait pas pu recevoir le comité. C'est totalement faux, puisqu'on avait prévu une réunion et il se trouve que cette réunion a été annulée à la demande du comité. Voilà, je tiens à le préciser, on n'a jamais refusé, au contraire, ça nous paraissait important de participer et de montrer un petit peu les actions qui sont mises en œuvre au sein de notre Agglomération.

Vincent LE MEAUX : Le Président de la commission locale de l'Eau n'a pas peur du monde...

Jean-Pierre GIUNTINI : Absolument pas.

Vincent LE MEAUX : Merci pour cette précision.

Samuel LE GAOUYAT : Merci pour votre présentation, je pense que la participation dans les commissions d'une ou deux personnes du Conseil Citoyen pourra aussi contribuer à faire le lien entre le travail des commissions et votre travail, qu'on pourra aborder aussi au sein du comité de coordination. Ce nouveau fonctionnement doit mettre aussi en perspective un travail collaboratif pour nous accompagner dans une construction et dans des prises d'orientations et de décisions au sein du Conseil d'agglomération, qui appartiennent bien au Conseil d'agglomération, mais on pourra aussi travailler ensemble dans ce but de collaboration un peu plus efficiente. Je me réjouis de votre participation au sein des différentes commissions. Merci pour votre présentation.

Virginie DOYEN : Comme il a été dit, je tiens à remercier aussi Laurent LABARRE et Aurélie THÉBAULT-LEPIVERT, qui participent au comité de coordination en tant que techniciens de l'Agglomération. C'est un gros travail de partenariat avec le Conseil Citoyen, régulièrement. Je remercie bien sûr les membres du Conseil Citoyen, ainsi que les coordinateurs qui viennent aux réunions. Je précise quand même qu'il y a eu un renouvellement, certes la participation, le nombre de membres a diminué, on est sur un fonctionnement beaucoup plus réparti géographiquement sur le territoire, avec plus d'hommes que de femmes. Il y a des régulations, mais, par contre, sur une participation beaucoup plus active de l'ensemble des membres. On a un petit peu discuté aussi des perspectives, c'est-à-dire que, sur des réunions de régulation, on a pu amener le fait qu'il ne faut pas mettre une quantité, mais plutôt une qualité pour faire en sorte d'aller au fil de l'eau des sujets qui peuvent avancer. La première étape, c'est déjà de commencer, bien sûr, par des présentations et le souhait est de pouvoir présenter, comme l'a dit Samuel, le budget, ainsi que le projet de territoire, puisqu'il y a eu des travaux qui ont été faits par le Conseil Citoyen et qu'à chaque fois, les présentations n'ont pas été faites ou, du moins, la finalité de schémas ou de stratégies qui ont été élaborées n'ont pas forcément été transmises au Conseil Citoyen. C'est le travail que nous, au niveau de l'Agglomération, nous avons à faire, nous allons nous y tenir au plus près possible, parce que je rejoins Jean-Pierre GIUNTINI, parfois, les calendriers sont compliqués et pour trouver des dates, c'est parfois très délicat, entre les disponibilités de chacun. On fait le maximum, en tout cas, pour essayer de faire en sorte qu'il y ait un dialogue entre l'Agglomération et le Conseil Citoyen et derrière, bien sûr qu'on essaie d'avoir les thématiques souhaitées, des échanges et, surtout, une partie d'information et de communication très importante aussi sur ce qu'on fait nous, à l'Agglomération, auprès du Conseil Citoyen.

Philippe LE GOFF : Un, remercier tous ceux qui se sont investis, bien entendu, remercier la qualité et redire effectivement que l'exposition qu'on a pu travailler collaborativement avec le Conseil Citoyen, au-delà de la qualité, de son rayonnement et de son empoussièrement, en ce moment uniquement... Je trouve qu'il faut le saluer, parce qu'elle était de grande qualité et que c'est aussi un très bel espace, ce Conseil Citoyen, pour organiser du débat, parce qu'on est souvent, on le voit ici, dans cette démocratie collaborative et je trouve que la démocratie du débat à travers des sujets comme ceux-là, elle est véritablement essentielle. Parfois, on la cantonne à des aspects un petit peu trop serrés, je trouvais que ce type d'exposition, notamment, était très forte dans ce qu'elle envoie comme message et ce qu'elle anime comme questionnements, donc un grand merci.

Vincent LE MEAUX : Bien, pas d'autres observations. Merci à vous trois et aux trois personnes fonctionnaires et aussi citoyens engagés dans le Conseil de développement et au Conseil Citoyen et, au-delà de vous-mêmes, à la trentaine de personnes actives pour participer aux débats et à la vie publique de notre Agglomération, mais aussi du territoire de l'Agglomération, je tiens à le souligner. Il y a deux niveaux d'actions politiques, il n'y a pas seulement l'institution Agglomération, il y a aussi le territoire, avec ses 57 communes, comme vient de le dire Philippe LE GOFF. On doit prendre acte. Y a-t-il quelqu'un qui ne veut pas prendre acte que le rapport a été fait ce soir ? Pas d'abstentions, donc cette délibération de prise d'acte est adoptée à l'unanimité. Nous vous remercions, bonne continuation dans vos travaux.

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ;

Vu l'article L5211-10-1 du CGCT qui dispose notamment que le rapport d'activité doit être examiné et débattu par l'organe délibérant de l'EPCI ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020, actant la création du futur conseil de développement de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la décision du Président du 09 décembre 2024, adoptant la liste des membres du Conseil citoyen suite au renouvellement opéré cette même année 2024 ;

Considérant le rapport d'activités présenté et annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activités 2024 du Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération.

DEL2025-04-088

RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS : ADHÉSION 2025

Les Conseils de développement sont des instances de concertation et d'expression de la société civile (entreprises, syndicats, associations, habitants, salariés, dirigeants...). Constitués en réseau depuis 2011, les conseils de développement bretons portés par les EPCI ou Pays bretons s'appuient sur ce réseau informel pour échanger sur leurs pratiques, mutualiser et capitaliser leurs travaux et leurs formations, et promouvoir la démocratie participative et contributive dans leurs territoires.

Au travers de ce réseau et sur la base de leurs propres travaux, les Conseils de développement mènent ensemble de nombreuses réflexions en lien avec leurs interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif, social, associatif et citoyen.

Ce réseau se veut également un relais et une interface de communication partagée, avec des instances locales, régionales ou nationales (CESER, CESE, Coordination Nationale des Conseils de développement, réseau des CD 44, mouvement associatif, Bruded, ARIC, CRESS, Universités...)

Considérant le maillage de Conseils de développement en Bretagne et la nécessité de promouvoir la réalité de la démocratie participative à travers la création d'un réseau informel des conseils de développement bretons ;

Considérant le programme d'action 2025 du réseau des conseils de développement, fixé lors de l'assemblée générale du réseau le 27 février 2025 à Dinan, et précisé dans la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant les engagements réciproques de l'association de gestion et des conseils de développement adhérents ;

Considérant que le coût annuel de l'adhésion au réseau des conseils de développement bretons s'élève à 850 € ;

Vu les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2021-04-071 du 27 avril 2021, approuvant les principes de constitution, de désignation, de gouvernance du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°2021-07-142 du 06 juillet 2021, validant la composition du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération, porteuse d'un Conseil citoyen, au réseau des Conseils de développements bretons pour l'année 2025 ;
- Précise que cette adhésion annuelle s'élève à 850 € ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion 2025 au Réseau des Conseils de Développement Bretons.

Vincent LE MEAUX : Nous en venons à la Commission Développement humain et social. Je laisse la parole pour la subvention ASAD Argoat 2025, puisque je pense que ça concerne quand même une partie importante de notre territoire. Simplement dire que nous avons le quorum, mais nous n'avons pas le quorum. C'est absurde, alors entrons dans l'absurdité. Nous ne pourrons pas délibérer ce soir sur les subventions au CIAS et à l'OIT, parce que, même si nous avons le quorum et que nous avons les pouvoirs, nous avons des membres de ces structures. Vous êtes trop nombreux à être dans les satellites de l'Agglomération, donc ceux et celles qui participent au Conseil d'administration du CIAS, ceux qui participent au comité directeur de l'OIT ne peuvent pas prendre part au vote et, si je vous retire, il n'y a plus de quorum. Il va falloir trouver une solution, la loi, elle est là.

Philippe LE GOFF : Moi, je ferais voter, j'attendrais le contrôle de légalité.

Vincent LE MEAUX : Le problème, ce n'est pas que le contrôle de légalité, le souci, c'est que c'est une question de conflit d'intérêts, donc c'est du pénal, ce n'est pas du droit administratif. Ça devient absurde. Du coup, on a fait le compte, en vous retirant, les membres de droit de structure, on ne pourra pas assurer le quorum dans ces votes-là et, vu que nos débats sont publics, on ne pourra pas dire à Monsieur le Préfet qu'en fait, on avait le quorum. Qui est le secrétaire de séance ce soir, c'est Hervé RANNOU. On est en absurdité, excusez-moi, mais c'est vrai que... Après, on dit que certains élus en ont assez du fonctionnement de nos instances, mais on peut comprendre, à un moment donné, qu'on est face à l'absurdité d'un système réglementaire et judiciaire. Même avec l'arrivée de Madame Cécile BOETE, on n'a pas le quorum ? Non, même pas. Impossible de compter pour deux, il nous en manquerait deux. On verra, pour le prochain Conseil d'agglomération, pour le vote des subventions, nous devons être très attentifs à avoir le quorum et nos collègues... Il y a eu quelques désistements de dernier moment, je ne sais pas ce qu'il s'est passé sur Paimpol, mais là, on a quand même perdu quelques collègues qui sont obligés de rester sur Paimpol ce soir, donc on s'assurera du quorum. Ce qui ne nous empêche pas de parler de la subvention de l'ASAD Argoat 2025, Claudine GUILLOU je te passe la parole.

DEL2025-04-089

SUBVENTION ASAD ARGOAT 2025

Claudine GUILLOU : Bonsoir à tous, merci, Monsieur le Président. Une délibération en rapport avec le transfert du service d'Aide à domicile (SECAD) de Belle-Isle-en-Terre, dont l'activité a été arrêtée le 29 mai 2018, et le transfert effectué par délibération du Conseil d'agglomération à l'association ASAD Argoat. Lors de ce transfert, des conventions ont été signées avec l'ASAD, d'une part pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, d'autre part pour le Service de Soins Infirmiers À domicile (SSIAD). Transfert des actifs matériels et financiers, transfert des personnels, et notamment une participation au transfert des personnels. Cette convention fait mention d'une contribution financière annuelle de fonctionnement qui, en fait, constitue le soutien de l'Agglomération au maintien de l'activité de l'ASAD sur le territoire de Belle-Isle-en-Terre, association ô combien utile et dont on ne saurait se passer au regard du vieillissement de la population et des difficultés aujourd'hui à intégrer les structures. En attendant des précisions sur la ventilation de la subvention, qui va bien sûr se répartir entre le SAAD, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, et le SSIAD, le Service de Soins Infirmiers À domicile, il convient de réserver l'enveloppe, une enveloppe de 11 800 € pour cette association pour l'année 2025. Il s'agit donc de valider le versement de cette subvention de 11 800 € pour l'année 2025, d'acter le fait que ce montant sera à partager entre le SAAD et le SSIAD, au regard des précisions qui seront apportées par l'ASAD, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette présentation, je pense que ça peut interroger ou susciter des réactions de la part de nos collègues élus des secteurs desservis par l'ASAD. Ce n'est pas simple, on est dans l'ASAD Argoat, mais nous ne sommes pas présents dans les autres ASAD.

Claudine GUILLOU : C'était une structure publique, au départ, avec les statuts des personnels.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait.

Virginie DOYEN : Comme tu l'as dit, Claudine GUILLOU, c'est une compensation lors du transfert, c'était un montant qui a été mis pour compenser les charges supplémentaires qu'il pouvait y avoir. À chaque départ en retraite, cette enveloppe diminue, les subventions diminuent.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait. Merci, c'est judicieusement dit. Y a-t-il d'autres observations sur cette contribution ? Non, je mets aux voix. Yannick LE GOFF ne prenant pas part au vote.

Vu la délibération du 29 mai 2018, par laquelle l'Agglomération entérine l'arrêt puis le transfert du service d'aide à domicile (SECAD de Belle Isle en Terre) à l'association ASAD Argoat ;

Considérant les conventions de transfert signées avec l'ASAD respectivement pour le service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) afin de régler les modalités du transfert : transfert des actifs matériels et financiers, des personnels, participation au transfert des personnels ;

Considérant que ces conventions font mention d'une contribution financière annuelle de fonctionnement constituant le soutien de l'agglomération au maintien de l'activité de l'ASAD sur le territoire de Belle Isle en Terre ;

Considérant que le montant de la contribution est défini au regard des bilans financiers fournis par l'ASAD ;

En attendant les bilans financiers et les précisions sur la ventilation de la subvention pour l'année 2025 entre le SAAD et le SSIAD, il convient de réserver une enveloppe globale de 11 800 € pour l'association en 2025.

LE GOFF Yannick ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide le versement de subvention d'un montant de 11 800 € pour l'année 2025 ;
- Acte que ce montant devra être partagé entre le SAAD et le SSIAD, en fonction des précisions qui seront apportées par l'ASAD d'ici la fin de l'année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

CIAS - SUBVENTION 2025

Vincent LE MEAUX : Report de la subvention 2025, je constate que nous n'avons pas le quorum, ce sera au procès-verbal.

Nous en arrivons au sujet de l'Eau et de l'Assainissement, à toi la parole, Rémy GUILLOU, pour cinq délibérations, tu choisis la plus symbolique de la commission.

Procès-verbal

DEL2025-04-090

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE DUAULT

Rémy GUILLOU : Merci Président, bonsoir à toutes et à tous, cinq délibérations, mais qui seront très rapidement présentées, parce qu'elles sont très techniques. La première concerne l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Duault. Nous avons mené ce travail, évidemment, avec Claude CALLONNEC et l'ensemble de son Conseil municipal. Il a été convenu, après étude sur la commune, que l'assainissement non collectif était la solution la plus adaptée pour la commune de Duault, il vous est donc proposé - je pense que le Conseil municipal de Duault a déjà délibéré à ce niveau-là -, de valider cette actualisation du zonage.

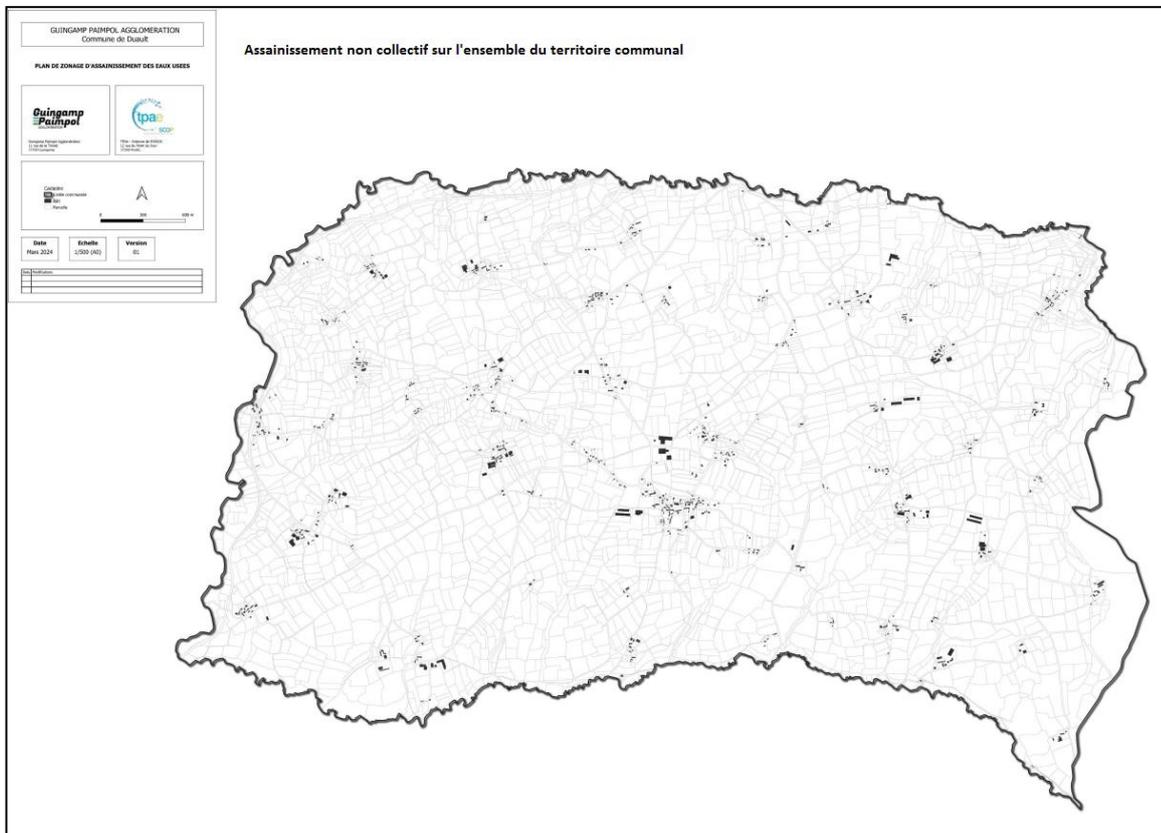
Vu la délibération n°2017-12-04 en date du 19 décembre 2017 de Guingamp-Paimpol Agglomération relative à la prise de compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif ;

Vu l'étude d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées en date du 23 avril 2024 qui justifie l'intérêt financier et technique du maintien du zonage en assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune de Duault et de la cohérence du projet avec le PLUi, le SCOT, le SAGE et le SDAGE ;

Vu la délibération n°2024-12-05 en date 11 décembre 2024 de la commune de Duault de conserver le zonage d'assainissement existant sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant le plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Duault :



CALLONNEC Claude ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la présente décision, de conserver le zonage d'assainissement des eaux usées actuel sur la commune de Duault à savoir l'ensemble de son territoire en assainissement non collectif.

**DEL2025-04-091 CAPTAGE DE KERLOC À TRÉGLAMUS
FERMETURE DU CAPTAGE ET AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À
DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS PAR LA COMMUNE DE
TRÉGLAMUS À GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION AU TITRE DE LA
COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Rémy GUILLOU : La deuxième délibération concerne la commune de Tréglamus, où il y avait, avant que Guingamp-Paimpol ne prenne la compétence, un captage à Kerloc. Il se trouve que ce captage est de mauvaise qualité, qu'il ne fournit pas beaucoup d'eau et donc, l'ARS a interdit d'utiliser ce captage. Le problème n'est pas là, on va donc boucher ce captage. C'est toujours difficile de boucher un captage parce qu'on a toujours besoin d'eau et les sécheresses qui arrivent montrent qu'on en aura besoin, mais lorsque la qualité n'est pas au rendez-vous, ce n'est pas possible d'utiliser cette source. Autour de ce captage, la commune de Tréglamus avait défini un périmètre de protection et avait acheté des terrains. Il est évident qu'avec le transfert de compétence, des terrains étaient revenus à l'Agglomération. Le captage n'étant plus d'actualité, il semble tout à fait logique de rendre ces terrains à la commune de Tréglamus si cette dernière en est évidemment d'accord - c'est d'ailleurs elle qui avait acheté ces terrains.

Dominique PARISCOAT : On ne rachète pas les terres, c'était une mise à disposition, on les avait préfinancées au cas où le captage se serait amélioré. Il n'a fait que se dégrader malheureusement, on demande donc à l'ARS de fermer le captage et on récupère les terres et la soulte qu'on avait mises à disposition dans cette affaire.

Pour votre information, je ne prendrai pas part au vote parce que je suis juge et partie.

Vincent LE MEAUX : D'accord, merci pour cette précision.

Par délibération n° 2017-12-04 en date du 19 décembre 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération a opté pour la prise de compétence « eau et assainissement » au 1er janvier 2019.

L'article L.1321-1 du CGCT dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ».

Un procès-verbal, signé le 13 décembre 2019, a constaté cette mise à disposition et précisé notamment la consistance, la situation juridique et l'état des biens.

La Commune de Tréglamus avait préfinancé l'achat de terres, selon un accord avec la SAFER Bretagne, en 2009 pour constituer une réserve foncière, au prix de 38 096,56€. Il s'agissait de mettre en place un périmètre de protection autour du captage d'eau de Kerloc. Les parcelles concernées ont été mises à disposition de l'agglomération lors du transfert de compétences.

L'absence d'autorisation préfectorale concernant l'ouverture du captage et son périmètre de protection, la demande de l'ARS de fermer le captage suite à des résultats d'analyse de mauvaise qualité et la faible production d'eau ont conduit la Commune à acter la fin de la mise à disposition des parcelles.

Par délibération en date du 14 septembre 2021, la commune a désaffecté les parcelles suivantes : D 1084, D 1085, D 1086, D 1136, D 1144, D 1146, D 1147, D 1149, D 1166, D1167 à Tréglamus et ZB 12 à Moustéru, considérant qu'elles n'étaient plus nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Par ailleurs, au vu des constats précédemment listés, une fermeture du puits de captage de Kerloc (parcelles D1390, D1389 et D1392) est proposée. La décision de fermeture du captage devra être transmise aux services de l'Etat afin qu'ils puissent prendre acte de cette fermeture et des travaux seront rendus obligatoires.

Vu les articles L.1321-1 L.1321-3 et du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n° 2017-12-04 en date du 19 décembre 2017 relative à la compétence Eau et Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 novembre 2019 n° 2019-1043 relative au transfert des excédents et déficits vers les budgets annexes, transfert de l'actif ;

Vu la délibération n° 2021-30 du Conseil municipal de Tréglamus en date du 14 septembre 2021 ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition du 13 décembre 2019 ;

Considérant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence, la commune de Tréglamus recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

PARISCOAT Dominique ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la fermeture du puits de captage de Kerloc (parcelles D1390, D1389 et D1392) ;
- Approuve la signature avec la commune de Tréglamus d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements à Guingamp-Paimpol Agglomération, pour acter de la fin de la mise à disposition des parcelles cadastrées D 1084, D 1085, D 1086, D 1136, D 1144, D 1146, D 1147, D 1149, D 1166, D1167 à Tréglamus et ZB 12 à Moustéru ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rémy GUILLOU : Les deux autres délibérations concernent des conventions d'occupation du domaine public : la première concerne le château d'eau d'Yvias où on a autorisé la gendarmerie à mettre une antenne pour un prix de 500 et quelques euros, c'est relativement peu élevé dès lors qu'il s'agit de domaine public et la deuxième, c'est l'occupation du domaine public aussi dans le domaine de la station d'épuration de Brélidy, une antenne Bouygues. Ça a beaucoup traîné, on avait déjà délibéré là-dessus il y a longtemps, c'était à une première société qui a vendu à une deuxième et maintenant ça appartient à Bouygues. Enfin, on va pouvoir signer la convention et se faire payer, mais le prix est très modeste parce que vous savez que, lorsqu'il s'agit d'antenne commerciale, le prix que nous fixons est de 12 000 € par an. Ici, il s'agit de 2 000 € parce que nous sommes dans le cadre du New Deal : il s'agissait sur Brélidy d'effacer une zone blanche et c'est la raison pour laquelle nous avons accepté de fixer le tarif à 2 000 €. Il y avait eu des négociations qui étaient rudes parce qu'Intracom, qui était en charge du dossier à l'époque, souhaitait avoir un tarif moins élevé, nous avons obtenu 2 000 € et donc

Bouygues est d'accord aussi sur cette base de 2 000 €. Nous allons donc récupérer auprès de Bouygues les trois années qui n'ont pas été payées, ce qui est assez intéressant pour notre trésorerie.

DEL2025-04-092 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE DU CHÂTEAU D'EAU D'YVIAS POUR LE RELAIS HERTZIEN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Par convention en date du 26 septembre 2012, la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a consenti à la Gendarmerie Nationale l'autorisation d'installer et d'équiper une station radioélectrique. La convention conclue a pris fin le 31 décembre 2020.

Un projet de convention pour une durée de neuf années qui court du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 a été établi pour définir les modalités techniques et financières. La redevance annuelle est fixée à 539,87 € HT, révisable annuellement suivant la variation de l'indice du coût de la construction (ICC au 1^{er} trimestre de l'année).

Vu l'acte en date du 26 septembre 2012 par lequel la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements au lieudit la Petite Tournée à Yvias au profit de la Gendarmerie Nationale ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Considérant qu'il convient de formaliser le renouvellement de cette convention et d'autoriser la Gendarmerie Nationale à poursuivre l'exploitation et l'entretien des installations de la station radioélectrique en place sur le site du château d'eau d'Yvias ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe la redevance annuelle à 539,87 € HT (révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec l'État assisté du Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale des Côtes d'Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-04-093 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE DE LA STATION D'EPURATION DE BRÉLIDY POUR L'ANTENNE 4G BOUYGUES TÉLÉCOM

Dans le cadre de ce programme national New Deal, un projet d'installation d'antenne-relais sur le terrain de la station d'épuration de Brélidy sis au lieu-dit Le Quervis a été validé après avoir obtenu l'accord de Monsieur le Maire de Brélidy.

Par délibération en date du 30 novembre 2021 et au titre du cadre du programme national New Deal, Phoenix France infrastructures a été autorisé à installer à la station d'épuration de Brélidy des infrastructures pour la téléphonie, dans les conditions suivantes :

- L'Occupant sera autorisé à installer des infrastructures (les équipements de sécurité, les équipements d'aménagement et d'environnement, les équipements câbles d'énergie et l'ensemble des aménagements au sol, enterrés, verticaux ou aériens) et des équipements

techniques (les matériels et les équipements de communication, d'énergie et de raccordement transmission) sur le terrain cadastré A43 ;

- L'installation de ces équipements se fera uniquement dans une zone prédéfinie à ce titre et sera fermée par une clôture dont l'accès se fera en extérieur du site, *via* la chaussée ;
- La convention prendra effet à partir de la date de signature et sera conclue pour une durée de douze ans. Au-delà de ce terme, elle sera prorogée par périodes successives de douze ans ;
- La redevance d'occupation annuelle sera de 2 000 € HT. L'Occupant sera assujéti à la TVA ;
- L'Agglomération devra être tenue informée et valider les éléments techniques choisis par l'Occupant afin d'assurer la conservation de son patrimoine et limiter les impacts sur ses ouvrages.

Initialement, Phoenix France Infrastructures, opérateur ayant en charge le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de communication électroniques et audiovisuel, et SAUR, en tant qu'exploitant dans le cadre de la Délégation de Service Public précédemment en place, étaient parties prenantes de ladite convention. Cependant, suite à un changement d'interlocuteur et à la mise en place de la régie Guingamp Paimpol Eau, la convention n'a pu être signée.

Aujourd'hui, la convention est bipartite, entre Guingamp-Paimpol Agglomération et BOUYGUES TELECOM.

Suite à ces changements de parties prenantes et au passage en régie, il est nécessaire de régulariser la situation à travers une nouvelle convention actant ces évolutions et permettant de percevoir la redevance annuelle d'occupation selon les modalités suivantes :

- Redevance d'occupation de 4 000 € HT pour les années 2025, 2026 et 2027
- Redevance de 2 000 € HT pour les années suivantes

La redevance est indexée de 1 % chaque année. L'augmentation s'appliquera le 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention. Les autres termes de la convention restent identiques.

Considérant le programme national New Deal de couverture mobile ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe la redevance à 4 000 € HT pour les années 2025, 2026 et 2027 ;
- Fixe la redevance à 2 000 € HT pour les années suivantes ;
- Approuve l'occupation du domaine public par BOUYGUES TELECOM sur le site de la station d'épuration de Brévidy dans les conditions précitées ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2025-04-094

VENTE D'EAU EN GROS À LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ : TARIFS 2025

Rémy GUILLOU : Enfin, la dernière délibération concerne une vente/achat d'eau puisque nous vendons de l'eau à Leff Armor Communauté dans le secteur de Bréhec et nous en achetons pour Saint-Adrien. Nous vendons donc au prix du mètre cube que nous achetons, 68 centimes le mètre cube en 2024 et 70 centimes en 2025, c'est le tarif que nous avons convenu, donc on achète et on vend au même tarif.

Guingamp-Paimpol Agglomération alimente en eau potable une partie des abonnés de Plouha secteur Bréhec localisés sur le territoire de Leff Armor Communauté et inversement Leff-Armor Communauté alimente en eau potable les abonnés de Saint-Adrien localisés sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

De manière à préciser les modalités administratives, techniques et financières d'échange d'eau entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff-Armor Communauté, une convention d'échange d'eau a été adoptée en Conseil d'agglomération le 28 mai 2024. Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans, renouvelable par accord tacite à chaque date anniversaire.

Cette convention dispose que le tarif de vente en gros du m³ de Guingamp-Paimpol Agglomération à Leff Armor Communauté est à l'identique de celui appliqué par Leff Armor Communauté pour la vente d'eau à Guingamp-Paimpol agglomération. Leff Armor Communauté a établi le tarif de vente en gros à 0.68 € HT/m³ en 2024 et à 0.70 € HT/m³ en 2025.

L'article 3.5 de la convention dispose que ce tarif sera actualisé annuellement par délibération. Aussi, il convient de délibérer l'actualisation du tarif de vente d'eau de Guingamp-Paimpol Agglomération à Leff Armor Communauté pour l'année 2025.

Vu la délibération DEL2024-05-143 adoptée par le Conseil d'Agglomération le 28 mai 2024 ;

Vu la convention d'échange d'eau entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe le tarif de vente d'eau à 0.70 € HT/m³ applicable aux ventes d'eau de Guingamp-Paimpol Agglomération à Leff Armor Communauté sur l'année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vincent LE MEAUX : Nous passons à la commission Aménagement et Revitalisation des territoires avec des sujets concernant l'Urbanisme et des sujets concernant l'Habitat. Je passe donc la parole à Richard VIBERT pour nous présenter les rapports de la commission.

DEL2025-04-095

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE PONTRIEUX

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR)

Richard VIBERT : Bonsoir à toutes et à tous. Le sujet que nous allons voir ce soir concerne les commissions locales du Site patrimonial remarquable. Ce même sujet concerne trois communes différentes, à savoir Pontrieux, Paimpol et Guingamp. Guingamp-Paimpol Agglomération a la compétence pour l'urbanisme et cette compétence inclut également les sites patrimoniaux remarquables, les SPR. Auparavant, on avait commencé par les ZPPAUP, c'est-à-dire les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager qui ont été ensuite remplacées par les AVAP, c'est-à-dire les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et en dernier lieu on arrive aux SPR, jusqu'à la prochaine fois.

On est dans l'obligation maintenant de créer cette commission pour les sites patrimoniaux et la commission locale doit se composer de plusieurs membres, à savoir des membres de droit tels que le Président de la commission, le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable, en troisième, le Préfet, en quatrième, le Directeur régional des affaires culturelles et en

cinquième, l'architecte des Bâtiments de France. Il y a également un maximum de 15 membres qui sont nommés, dont un tiers de représentants désignés par le Conseil municipal de la ville concernée, un tiers des représentants des associations ayant pour objet la protection, la promotion et la mise en valeur du patrimoine, et un tiers de personnes qualifiées.

Lors des différentes délibérations dans les trois communes (Pontrieux, Paimpol, Guingamp), le principe a été adopté de créer ces commissions et on a ainsi la liste, je ne sais pas si ça vaut le coup que je donne les noms, je ne pense pas, vous les avez sur le papier. Toujours est-il que c'est réparti par tiers : trois personnes pour les représentants du Conseil d'agglomération, trois personnes pour les représentants d'associations et trois personnes pour les personnes qualifiées avec à chaque fois les suppléants.

Il s'agit maintenant de voter ces trois délibérations.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il des questions ou des observations sur ces politiques d'urbanisme à vocation patrimoniale ? On sent bien que, pour les maires concernés, c'est de sacrés outils, mais c'est beaucoup de réglementations, je pense. Vous connaissez bien les architectes des Bâtiments de France ? Pas d'observation particulière ? Je vais mettre aux voix, même le bilan de l'exercice du droit de préemption, sauf si vous avez des questions sur le DPU 2024, il y a peut-être des opérations qui vous interrogent. Non plus sur le DPU ? C'est des choses qui souvent bougent dans les Conseils municipaux. Non ? Je vais mettre aux voix les rapports présentés par Richard VIBERT avant de passer aux rapports d'Élisabeth PUILLANDRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Loi Grenelle II ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite "loi LCAP" et notamment son article 114-11 et le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération 18 décembre 1996, approuvant une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune de Pontrieux, automatiquement transformée en Site Patrimonial Remarquable conformément aux dispositions de la loi LCAP, créant la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable et nommant les membres de cette commission ;

Vu la délibération n°10/04/2022 du Conseil municipal de Pontrieux réunit en date du 30 mai 2022, relative à la composition de la CLSPR ;

Vu l'avis préalable du Préfet sur la proposition de composition de la CLSPR, en date du 25 septembre 2024 ;

Considérant que la CLSPR est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification de la servitude et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du SPR. Elle peut être consultée sur toute opération d'aménagement, de construction ou de démolition.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide après, accord de la commune de Pontrieux et avis du Préfet, de modifier la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Pontrieux de la façon suivante :
 1. Des membres de droit :
 - Le Maire de Pontrieux, Président de la commission ;
 - Le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ;
 - L'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
 2. Les 3 collèges nommés sont composés d'un nombre équivalent de membres désignés :

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil d'agglomération	M. Richard VIBERT, Vice-président délégué à l'urbanisme	M. Yvon LE BIANIC, Conseiller d'agglomération
	Mme Elisabeth PUILANDRE, Vice-présidente délégué à l'aménagement, aux mobilités et à la revitalisation des territoires	Vincent LE MEAUX, Conseiller d'agglomération
	Mme Doriane THUILLIER, Conseillère d'agglomération suppléante	Mme Laure ROPERS, Conseillère d'agglomération
Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine	M. Bernard BELORGEY, Conseiller à la Fondation du Patrimoine	M. Baudoin CAPELLE, délégué régional VMF Bretagne
	Mme Catherine SAINT-JAMES, Association Patrimoines de Bretagne	Mme Fantine ROSEL, Association Patrimoines de Bretagne
	M. Michel MERCIER, Président d'honneur de l'association nos lavoirs	M. Michel SCHADECK, Vice-président de l'association nos lavoirs
Personnalités qualifiées	Mme Claude CHEREL, CAUE 22	Mme Elisabeth LOIR-MONGAZON, cheffe du service de l'inventaire du patrimoine à la Région Bretagne
	M. Yvon CONNAN, adjoint à l'urbanisme commune de Pontrieux	Mme Maryvonne HUBY, DDTM22
	Mme Nelly BOUTTERIN, membre suppléante du comité directeur de l'Office du tourisme	Mme Sophie ZINAO, Office du tourisme

- Autorise le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;
- Dit que la présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération et affichée au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi qu'en Mairie de Pontrieux durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département des Côtes d'Armor.

DEL2025-04-096

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE PAIMPOL MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Loi Grenelle II ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite "loi LCAP" et notamment son article 114-11 et le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération en date du 3 février 2014, approuvant l'AVAP sur la commune de Paimpol, automatiquement transformée en SPR conformément aux dispositions de la loi LCAP, créant la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable et nommant les membres de cette commission ;

Vu la délibération n°2022/75 du conseil municipal de Paimpol réunit en date du 4 juillet 2022, relative à la composition de la CLSPR ;

Vu l'avis préalable du Préfet sur la proposition de composition de la CLSPR, en date du 25 septembre 2024 ;

Considérant que la CLSPR est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification de la servitude et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du SPR. Elle peut être consultée sur toute opération d'aménagement, de construction ou de démolition.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide après, accord de la commune de Paimpol et avis du Préfet, de modifier la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Paimpol de la façon suivante :
 1. Des membres de droit :
 - La Maire de Paimpol, Présidente de commission ;
 - Le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ;
 - L'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
 2. Les 3 collègues nommés sont composés d'un nombre équivalent de membres désignés :

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil d'agglomération	M. Richard VIBERT, Vice-président délégué à l'urbanisme	M. Michel QUENET, Conseiller d'agglomération
	M. Jacky GOUAULT, Conseiller d'agglomération	M. Morgan RASLE-ROCHE, Conseiller d'agglomération
	Mme Servane BOULANGER, Conseillère d'agglomération	M. Michel DUMAIL, Conseiller d'agglomération
Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine	M. Christian JACOB, SEHAG (Société d'Etude Historique et Archéologique du Goëlo)	M. Pierre DHEILLY, SEHAG
	Mme Nelly BOUTTERIN, membre suppléante du comité directeur de l'Office du tourisme	M. Baudoin CAPELLE, Délégué régional VMF Bretagne
	M. Bernard BELORGEY, Conseiller à la Fondation du Patrimoine	M. José-Michaël CHENU, Délégué départemental à la Fondation du Patrimoine des Côtes d'Armor
Personnalités qualifiées	M. Christophe GAUFFENY, CAUE 22	Mme Elisabeth LOIR-MONGAZON, cheffe du service de l'inventaire du patrimoine à la Région Bretagne
	Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, adjointe à l'urbanisme et l'habitat, commune de Paimpol	Mme Maryvonne HUBY, DDTM22
	M. Christophe LOIGET, Président de l'association Forces Economiques du Pays de Paimpol	M. Sylvain LE MICHEL, association Forces Economiques du Pays de Paimpol

- Autorise le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;
- Dit que la présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération et affichée au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi qu'en Mairie de Paimpol durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département des Côtes d'Armor.

DEL2025-04-097

**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GUINGAMP
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Loi Grenelle II ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite "loi LCAP" et notamment son article 114-11 et le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération n° DEL20191012 de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 12 novembre 2019, approuvant l'AVAP, automatiquement transformée en SPR conformément aux dispositions de la loi LCAP, créant la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable et nommant les membres de cette commission ;

Vu la délibération n°12 du conseil municipal de Guingamp réunit en date du 10 octobre 2022, relative à la composition de la CLSPR ;

Vu l'avis préalable du Préfet sur la proposition de composition de la CLSPR, en date du 25 septembre 2024 ;

Considérant que la CLSPR est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification de la servitude et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du SPR. Elle peut être consultée sur toute opération d'aménagement, de construction ou de démolition ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide après, accord de la commune de Guingamp et avis du Préfet, de modifier la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Guingamp de la façon suivante :

1. Des membres de droit :

- Le Maire de Guingamp, Président de commission ;
- Le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant ;
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- L'architecte des Bâtiments de France (ABF).

2. Les 3 collèges nommés sont composés d'un nombre équivalent de membres désignés :

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil d'agglomération	M. Richard VIBERT, Vice-président délégué à l'urbanisme	Mme Elisabeth PUILLANDRE, Vice-présidente délégué à l'aménagement, aux mobilités et à la revitalisation des territoires
	M. Benoit GOUDAILLER, Conseiller d'agglomération	Mme Evelyne ZIEGLER, Conseillère d'agglomération
	M. Guy KERHERVE, Conseiller d'agglomération	Mme Annie LE HOUEROU, Conseillère d'agglomération
Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine	Mme Mona BRAS, Amis du Patrimoine de Guingamp	M. Baudoin CAPELLE, délégué régional VMF Bretagne
	M. Bernard BELORGEY, Conseiller à la Fondation du Patrimoine	M. José-Michaël CHENU, Délégué départemental à la Fondation du Patrimoine des Côtes d'Armor

	Mme Catherine SAINT-JAMES, Association Patrimoines de Bretagne	Mme Fantine ROSEL, Association Patrimoines de Bretagne
Personnalités qualifiées	Mme Claude CHEREL, CAUE 22	Mme Elisabeth LOIR- MONGAZON, cheffe du service de l'inventaire du patrimoine à la Région Bretagne
	Mme Marie-Agnès POGAM- PIRIOU, Maire adjointe à l'urbanisme et au tourisme	Mme Maryvonne HUBY, DDTM22
	M. Sylvain DERBRE, Président des Flâneries de Guingamp	Mme Sophie ZINAO, Office du tourisme

- Autorise le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;
- Dit que la présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération et affichée au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi qu'en Mairie de Guingamp durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département des Côtes d'Armor.

DEL2025-04-098 BILAN DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) 2024

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-12-255 « Institution et délégation du Droit de Préemption Urbain » ;

Considérant qu'il convient de tirer le bilan de l'exercice du droit de préemption ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Prend acte que l'Agglomération a renoncé au droit de préemption sur les parcelles suivantes ;
- Précise que cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération pendant un mois.

Commune	N° DIA	Parcelles	Adresse	
BELLE-ISLE EN TERRE	02200524P0005	B 1290, 1291, 1298, 1300, 1303, 1543	5	KERBOL
BOURBRIAC	02201324P0005	AB 108 + AB 109		RUE HENT GARENN
BOURBRIAC	02201324P0017	AB 107 + 110	45	RUE DE L'ARMOR
CALLAC	02202524P0016	B 1600		ZA DE KERGUIGNOU
CALLAC	02202524P0020	AE 259	4	RUE CHARLES LE GOFFIC
GRÂCES	02206724P0001	AM 51		PONT NEVEZ
GRÂCES	02206724P0002	AE 22 + AE 23 + AE 24 - LOTS 3,4,9,10 ET 11		RUE DE SAINT JEAN
GRÂCES	02206724P0003	AE 22 + AE 23 + AE 24 - LOTS 9 ET 12		RUE DE SAINT JEAN
GRÂCES	02206724P0004	AO 63+64+109+113+114	6	RUE PARK AN FEUNTEUN
GUINGAMP	02207024X0023	AE 11 + AE 412		RUE CHATEAUBRIAND
GUINGAMP	02207024X0033	AP 97	49	RUE DU MARECHAL FLOCH

Procès-verbal

GUINGAMP	02207024X0052	AP 97 + AP 98	49	RUE DU MARECHAL FOCH
GUINGAMP	02207024X0190	AN 287	46B	ROUTE DE CORLAY
KERFOT	02208624P0001	A 1500		PRAT SARAZOU
LOUARGAT	02213524P0004	ZR 141	3	IMPASSE KERBOLLO
LOUARGAT	02213524P0005	B 1460 + B 1465		RUE GONERY
PAIMPOL	02216224P0045	AW 186	11	RUE PIERRE MENDES France
PAIMPOL	02216224P0127	AV79	28	RUE PIERRE MENDES FRANCE
PAIMPOL	02216224P0144	ZL425	30	RUE RAYMOND PELLIER
PÉDERNEC	02216424P0001	ZN 6 P		LE MANEGE
PÉDERNEC	02216424P0002	ZN 34 P + ZN 36 P		LE MANEGE
PÉDERNEC	02216424P0003	ZN 34 P + ZN 36 P		LE MANEGE
PÉDERNEC	02216424P0010	ZI 83	5	ZA DE MAUDEZ
PÉDERNEC	02216424P0013	ZI30	9	ZA DE MAUDEZ
PLOÉZAL	02220424P0005	ZW 59		PARC BENOIST
PLOÉZAL	02220424P0005	F1242	11	KERMANAC'H
PLOUËC-DU-TRIEUX	02221224P0004	ZK137	1	KERANGUERE
PLOUISY	02222324P0017	F557		CHEMIN DE PORS MONTFORT
PLOUMAGOAR	02222524P0002	AS 106 + as 108		RUNANVIZIT
PLOUMAGOAR	02222524P0001	AM 124	4	IMPASSE TOULLAN BIAN
PLOUMAGOAR	02222524P0003	AS 127 + AS 129	16	IMPASSE DES BUIS
PLOUMAGOAR	02222524P0004	ZB 124	1 ET 3	ZA DE KERGRE
PLOUMAGOAR	02222524P0005	AL 239 (ex 198)	1	RUE DE LA CHESNAYE
PLOUMAGOAR	02222524P0008	AM 81	5	IMPASSE TOULLAN BIAN
PLOUMAGOAR	02222524P0009	AS166	20	IMPASSE DES BUIS
PLOUMAGOAR	02222524P0010	AS 130+134+137	18	IMPASSE DES BUIS
PLOUMAGOAR	02222524P0011	AM70		PARC DANIEL
PLOUMAGOAR	02222524P0012	AM86	1	IMPASSE TOULLAN BIAN
RUNAN	02226924P0001	YL 9		PARC LOUARN
RUNAN	02226924P0002	YL 80	3	BERLAZ
RUNAN	02226924P0003	YL100 - Parts de SCI		KERIZAC
SAINT-AGATHON	02227224P0009	AL 177, 125, 120, 119		KERHOLO
SAINT-AGATHON	02227224P0022	AP77	3	IMPASSE DES AJONCS
SAINT-AGATHON	02227224P0025	AP2, 3, 70, 76	2	IMPASSE DES AJONCS
SQUIFFIEC	02233824P0001	ZL 257		LANNEC GUILLOT CREIS
TRÉGLAMUS	02235424P0002	ZE 47		KERANFEUILLEN

Vincent LE MEAUX : Élisabeth PULLANDRE, nous avons quelques dossiers Habitat et des cotisations, on reviendra après sur les questions de conflits d'intérêts, puisqu'il y a quelques amis/collègues qui sont dans ces structures et qui ne pourront donc pas prendre part au vote.

DEL2025-04-099

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT SOCIAL

LANCEMENT DU PPGDiD (PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS)

Élisabeth PUILANDRE : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, l'Agglomération a mis en place la CIL, c'est une institution qui travaille en partenariat avec le Préfet. Cette CIL a comme base un document-cadre sur les orientations en matière d'attribution, la convention intercommunale d'attribution et donc le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information, le PPGDiD.

C'est assez complexe et ça donne à penser à quelque chose d'assez lourd, même si ce que l'on souhaite à travers ces outils, c'est bien avoir une politique d'attribution des logements sociaux, une politique de mise en place d'abord, puis d'attribution de ces logements sociaux.

Le document-cadre fixe, lui, les orientations pour agir sur l'offre, pour répondre à la demande et favoriser les parcours résidentiels, poursuivre les actions partenariales en faveur de la prise en charge des publics les plus en difficulté, accueillir les ménages les plus précaires de manière équilibrée sur le territoire.

La convention intercommunale d'attribution, elle, prévoit les engagements de l'Agglomération et des opérateurs du logement social autour de neuf objectifs que je ne vous relirai pas et ce PPGDiD, lui, doit fixer les critères qui vont permettre d'aider à la décision sur les attributions de logement.

Ces critères vont se travailler autour d'éléments tels que les modalités de gestion de la demande de logement social, les critères de priorité pour l'attribution, les mesures d'information pour les demandeurs, les modalités de coordination avec les différents acteurs impliqués dans la gestion des logements, les actions spécifiques pour les publics prioritaires et les dispositifs de suivi et d'évaluation de la gestion de la demande et de l'attribution des logements.

On vous propose de prévoir une grille qui permet d'offrir un cadre aux décideurs en termes d'attribution, grille qui prend en compte les priorités nationales avec une pondération imposée. Ces priorités nationales sont les personnes qui relèvent du DALO, la question relative aux logements insalubres et le relogement des personnes, le surpeuplement sévère, la précarité sociale ou économique. Ensuite, les priorités locales, puis l'historique et la vie de la demande. Les priorités locales sont les demandeurs résidant dans la commune ou la zone géographique ciblée, les demandeurs ayant un emploi stable ou en processus d'insertion, les jeunes, les personnes âgées, les familles en difficulté dans certains quartiers, les habitants de quartiers sensibles ou de zones géographiques où l'accès au logement est particulièrement difficile.

Ensuite, au niveau de l'historique, plus la demande est ancienne, plus elle est priorisée. Les changements fréquents de logements et les expulsions multiples peuvent influencer la cotation. L'ajout ou le retrait de personnes dans le foyer (arrivée d'un enfant, changement de situation conjugale) jouent évidemment, les demandeurs ayant déjà été relogés dans des conditions satisfaisantes également. Tous ces éléments vont permettre de mettre en place cette grille, on aura une phase de test de six à douze mois pour valider cette grille de cotation.

Les étapes qui sont proposées pour l'élaboration et la mise en œuvre du PPGDiD, c'est bien la présente délibération qui porte le lancement du plan porté à la connaissance de l'État sous trois mois, l'élaboration du plan par l'Agglomération et ses partenaires (bailleurs, DDTM et Action Logement), avis de la CIL sur le projet de plan - et je vous invite tous à assister à cette CIL où un membre par commune est représenté - délibération portant adoption et entrée en vigueur du plan pour une durée de six ans. Un travail qui est relativement lourd et fastidieux, mais qui nous permettra de proposer aux organismes HLM des critères, sachant que, dans tous les cas, la commission d'attribution de chaque organisme reste souveraine dans les attributions.

Guingamp-Paimpol Agglomération, compétente en matière « d'équilibre social de l'habitat » est tenue de disposer d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDiD).

Le PPGDid est un dispositif visant à améliorer la gestion locale des demandes de logement social et la transparence des réponses pouvant être apportées aux personnes opérant une demande de logement social sur le territoire communautaire. Devant être instauré au niveau intercommunal, il implique une coopération avec les acteurs du logement social afin d'harmoniser les pratiques entre collectivités, bailleurs et services de l'État, tout en offrant aux demandeurs un meilleur accès à l'information et au suivi de leur dossier.

Afin de pouvoir lancer l'élaboration de ce plan, il est nécessaire pour l'Agglomération d'approuver préalablement deux documents stratégiques adoptés par la Conférence Intercommunale du Logement lors de sa dernière réunion plénière du 26 juin 2024 :

- Le Document Cadre d'Orientations en matière d'Attribution de logements sociaux (DCOA), document présentant un diagnostic et des orientations stratégiques en matière de politique locale d'attribution ;
- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), document qui engage l'Agglomération, les bailleurs sociaux et d'autres acteurs locaux de la politique du logement social, autour des objectifs fixés dans le DCOA.

En cohérence avec ces deux documents, il convient désormais de lancer l'élaboration de ce PPGDid, qui constitue un document destiné aux habitants soucieux de connaître les règles et les processus d'attribution communs aux différents bailleurs sociaux du territoire.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1 et suivants relatifs à la gestion de la demande de logement social et à l'information des demandeurs ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui impose aux collectivités locales de mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDid) ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) et notamment son article 109 de la loi ELAN, renforçant les dispositions de la loi ALUR en matière de contenu des PPGDid ;

Considérant l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du logement sur le projet de convention intercommunale d'attribution (CIA), lors de sa réunion plénière du 26 juin 2024 ;

Considérant l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération dans la lutte pour l'accès au logement pour tous et la gestion partagée des demandes de logement social ;

Considérant que la gestion de la demande de logement social doit être optimisée afin de garantir une répartition équitable des logements, tout en tenant compte des priorités sociales et des besoins spécifiques du territoire communautaire ;

Considérant que l'information des demandeurs est un élément essentiel pour leur permettre d'accéder à un logement social dans les meilleures conditions, en toute transparence et en fonction de leur situation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le Document Cadre d'Orientations en matière d'Attribution (DCOA) ainsi que la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ci-annexées ;
- Autorise le Président à demander les agréments du Préfet pour ces deux documents ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attributions ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Décide le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDid) sur son territoire ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les conventions nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du PPGDid, y compris les accords avec les partenaires institutionnels et associatifs.

DEL2025-04-100**SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET DE TERRES D'ARMOR HABITAT À PLOUZÉZEC (RÉHABILITATION DE 15 LOGEMENTS)**

Élisabeth PUILLANDRE : La subvention au logement social Terres d'Armor Habitat pour Plouézec, une opération de 15 logements où le total de l'opération est déjà conséquent, puisqu'il est de 1 390 308 € et la participation de l'Agglomération qui est sollicitée est de 22 500 € au titre du droit commun.

Considérant la sollicitation de Terres d'Armor pour une participation financière de l'Agglomération pour l'amélioration énergétique de 15 logements sociaux à la cité Kervor, à Plouézec ;

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu le plan de financement présenté ;

Coût de revient (TTC)		1 390 308,20 €	100%
Fonds propres bailleur		37 500,00 €	2.70%
Emprunts bailleur		778 147,26 €	55.97%
Subventions Etat		143 556,00 €	10.33%
Autres subventions (CD22 : 60 000€ ; Europe : 333 609,94€ ; CEE : 15 000€)		408 604,94 €	29.39%
Subventions de droit commun Agglomération		22 500,00 €	1.62%
<i>dont création PLUS/PLAI*</i>		/	
<i>dont travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>		/	
<i>dont réhabilitation thermique***</i>		22 500 €	

* prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aidé intégration (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation

***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35% ; 1200€ si ≥ 45% ; 1500€ si ≥ 50%,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 22 500 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2025-04-101**HABITAT : COTISATIONS 2025**

Élisabeth PUILLANDRE : Ensuite, les cotisations et contributions pour 2025. Il n'y a pas de modifications particulières par rapport aux années antérieures : on a donc le CREHA Ouest qui nous accompagne au niveau de la gestion de l'habitat social, l'ADIL 22 (l'accompagnement des locataires et propriétaires au niveau départemental), le CAUE où, comme vous le savez, l'Agglomération verse la participation pour l'ensemble des communes de l'Agglomération et à ce titre, chaque commune bénéficie ensuite des services du CAUE - là, il y a une augmentation parce que le CAUE avait quelques difficultés financières - et la cotisation au club Décentralisation et Habitat qui regroupe toutes les collectivités de Bretagne au niveau de la Commission régionale de l'hébergement et de l'habitat.

J'oubliais DEPS' Habitat, qui est une association qui travaille sur le logement et qui a fait notamment une étude sur le logement saisonnier et la cotisation à l'ADEUPA, qui est une grosse cotisation dont la baisse s'explique par la différence des études qu'on leur demande puisqu'il y a une partie spécifiquement liée aux études et une partie globale dans la cotisation.

Cyril JOBIC : La subvention pour l'ADEUPA. J'avais déjà eu l'occasion de le dire, au Bureau communautaire peut-être, c'est une cotisation que je trouve un petit peu chère, je ne remets pas en question le travail qui est fait, on paie les études, mais une cotisation de 100 000 €, je trouve ça assez cher personnellement.

Élisabeth PUILANDRE a répondu en partie à ma question, c'est par rapport à l'avenant, je n'ai pas bien compris puisqu'on a la somme indiquée (101 000 €), quelle était la somme auparavant ? On parle d'une baisse, mais pour moi il y avait aussi 100 000 € l'année d'avant. Si j'ai bien compris, c'est une convention sur 2024-2026 et là c'est un avenant pour revoir le montant uniquement. Qu'est-ce qui diminue ou qui justifie cette diminution, même si on aurait pu peut-être diminuer plus ?

Élisabeth PUILANDRE : La cotisation de base est définie par l'ADEUPA, c'est une sorte de bloc de compétences, alors qu'à côté de ça, on peut demander des études spécifiques. Ça a été le cas, par exemple, d'une étude très intéressante, qui est à notre disposition sous forme numérique, mais aussi sous forme papier, l'étude du quartier de la gare à Guingamp. On a l'étude qu'on vient récemment d'avoir sur le port de Paimpol, on a des choses très pointues et très spécifiques, j'en oublie certainement, c'est les deux qui me viennent à l'esprit. À mon avis, il y a eu également une étude sur Paimpol, sur la Corne de la gare. Toutes les études sont très fouillées et très riches.

Le travail de l'ADEUPA est en effet un travail de grande qualité qui nous permet à la fois d'avoir des études spécifiques sur notre collectivité, mais aussi - et on devrait peut-être davantage l'utiliser - il y a toute une base de données de l'ADEUPA qui nous permet de nous comparer aux autres collectivités de l'ensemble de la Bretagne. Non, pas toute la Bretagne, puisqu'il y a deux agences en Bretagne, l'agence rennaise et l'agence brestoise, l'ADEUPA étant l'agence brestoise.

C'est vrai que c'est un choix, c'est coûteux, mais ce sont des études très qualitatives.

Vincent LE MEAUX : Vas-y, Cyril JOBIC, je pense que tu veux préciser les choses.

Cyril JOBIC : Est-ce qu'il est possible d'avoir le montant de l'année d'avant pour pouvoir comparer ? C'est 123 000 €, OK, et demander si on ne peut pas voter uniquement contre ça, on est obligé de voter tout le rapport, c'est ça ?

Vincent LE MEAUX : On peut toujours distinguer...

Cyril JOBIC : C'est ça, je ne suis pas contre les autres, mais celle-là, je trouve que ça fait un petit peu cher.

Vincent LE MEAUX : Tu dis l'ADEUPA ? Par contre, mais en tout cas pas favorable à l'amendement. Je vais préciser les choses sur l'ADEUPA pour les collègues qui ne seraient peut-être pas au fait de cette agence d'urbanisme.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur le sujet ? On est vraiment sur la cotisation et la contribution 2025. Sur les autres rapports, est-ce qu'il y a des questions pour Plouézec, par exemple, ou pour la politique d'attribution de logement social ? On est quand même assez attentifs dans nos communes comme maires sur le sujet, c'est le moment. Ça s'est amélioré, la CIL, ça se passe bien ?

Élisabeth PUILANDRE : Pour l'instant, la CIL est en phase de mise en route, on est encore sur la structuration.

Vincent LE MEAUX : Pas d'autres questions ? Pour revenir sur le sujet des agences d'urbanisme, en Bretagne, il y a deux agences d'urbanisme et la quasi-totalité des intercommunalités de Bretagne est adhérente à l'une ou l'autre des agences. D'un côté, on a l'ADEUPA, l'Agence d'urbanisme du pays de Brest, historiquement c'était constitué autour de la Métropole ou de la Communauté urbaine de Brest, et, de l'autre côté, nous avons AUDIAR, l'Agence d'urbanisme du pays de Rennes - un joli nom, c'est tout un cinéma - et donc ces structures ont vocation à accompagner l'État, puisque ce sont des

établissements d'État à la base, des associations en tout cas promues par l'État, puisque celui-ci est présent dans le Conseil d'administration et bien sûr on a les fondateurs de ces structures, les métropoles ou les agglomérations concernées. Au fil du temps, la Région Bretagne et les collectivités qui n'avaient pas d'agence d'urbanisme se sont appuyées sur ces deux structures au lieu d'en créer d'autres - on aurait pu aussi créer nos structures en Côtes-d'Armor ou en Morbihan, mais c'est un peu costaud d'aller sur des structures. Je crois qu'à Quimper également, il y a une petite agence d'urbanisme.

C'est une mutualisation de moyens parce que, quand on recrute dans ce genre d'agences des compétences, des ingénieurs, ils sont plutôt rares sur le marché les ingénieurs en urbanisme ; les urbanistes, ceux qui conceptualisent, ceux qui retraitent de la donnée, ils ne courent pas les rues, donc ces agences d'urbanisme ont une vocation de mutualisation et, depuis 2017, nous nous sommes appuyés sur celle de Brest pour notamment conduire une opération qu'on n'aurait pas pu être conduite si on n'avait pas eu l'ADEUPA, c'est-à-dire le SCoT : c'est l'Agence d'urbanisme de l'ADEUPA qui a conduit l'opération. D'ailleurs, sur Lannion Trégor Communauté, c'est la même chose, c'est aussi l'ADEUPA qui avait conduit les travaux de la construction du SCoT et de fil en aiguille, avec Leff Armor Communauté, sur le pays de Guingamp, on a mis en place une convention de travail régulier avec l'agence d'urbanisme de Brest.

Elle intervient également pour notre propre compte parce que, sinon, il faudrait que nous ayons dans nos équipes en interne, notamment au titre de l'urbanisme stratégique, des compétences que l'on ne peut pas trouver comme ça sur la place publique, sauf à y mettre vraiment le prix.

L'objectif a été de rester dans cette mutualisation avec l'agence d'urbanisme de Brest, comme la plupart : Saint-Brieuc y est, Leff Armor Communauté, Morlaix, pour les Côtes-d'Armor, Lannion et Guingamp-Paimpol Agglomération. Le COB est également adhérent à l'ADEUPA.

Normalement, c'est une structure qui s'est remaniée, c'est là où je rejoins Cyril JOBIC quand il pose des questions, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que ces outils restent autocentrés sur le secteur de Brest ou le secteur finistérien, un peu plus large que Brest. C'est très important que l'agence d'urbanisme puisse venir jusqu'à nous et qu'elle soit réactive. C'est là où on a eu des discussions avec l'agence d'urbanisme pour leur demander de rester proche de nous, en évitant d'aller sur des missions supplémentaires complémentaires parce qu'on avait une adhésion de base où se rajoutaient des prestations complémentaires. C'est là où j'ai dit à François CUILANDRE (qui est Président de l'agence d'urbanisme) qu'il fallait faire attention à ce genre de processus, c'est-à-dire qu'on va aller donner une cotisation pour tenir une sorte d'administration (un fonctionnement) sans avoir ensuite la réactivité sur des dossiers bien précis. Or, lorsqu'ils sont dans cette démarche de nous accompagner, ils sont excellents, on voit bien le rapport sur la gare de Guingamp ou sur la Corne de la gare de Paimpol, à tel point que, même médiatiquement, ces études sont sorties sans avoir été présentées au Conseil d'agglomération. C'est un peu gênant d'ailleurs parce qu'on a le monde agricole de Paimpol qui nous a sollicités pour dire « vous avez annoncé... » Nous, on n'a rien fait, c'est une étude publique qui a été diffusée sur le site Internet de l'ADEUPA. On va donc rencontrer en mai-juin le monde agricole, j'ai une date, mais j'ai un souci d'agenda qui me contrarie dans ce rendez-vous. On doit voir normalement les maraîchers et l'UCPT fin mai début juin pour évoquer cette étude de qualité qui a été reprise par la presse dans le secteur de Paimpol et qui a été remarquée avec ses ambitions toutes particulières. Après, il y a un financement pour tous les travaux qui en découlent, je fais la distinction sur les compétences.

On est vraiment sur des rapports de qualité, mais il va falloir tenir la machine, parce qu'à un moment donné, financièrement, on sent qu'on pourrait peut-être faire des choses en interne, même si aujourd'hui on n'est pas taillé en interne pour pouvoir faire de la prospective et des évaluations comme fait l'ADEUPA. Pour autant, quand on est en période d'économies budgétaires et quand on écoute Madame de Montchalin, qui veut supprimer 30 % d'agences dans le pays, un mot d'ordre est passé pour une simplification, mais quid de l'ADEME, quid de l'Agence de l'Eau, quid de l'Agence nationale du Sport ? Quand on commence à supprimer des agences, ce sont des services publics qui vont aussi être remis en question.

Là, on est sur l'urbanisme, on est sur l'urbanisme stratégique, on est sur des éléments chiffrés, très fouillés, très précis, on est sur des études qui nous donnent de la perspective, mais pour autant, il ne faut pas être dans la surenchère annuelle. J'entends ton observation, mais on fera part, comme on l'a déjà fait, de notre vigilance sur le fonctionnement de l'agence d'urbanisme de Brest.

Y a-t-il des questions ou des observations suite à mon propos ? Non ? Je donne donc droit à la demande de Cyril de scinder dans le rapport 21, on sort la question de l'ADEUPA que je ferai voter à part en 21 bis. Pas d'observations, on fait comme ça ?

Le rapport 21 concernant les cotisations et contributions hors ADEUPA, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Sachant que, pour le CAUE 22, Gilles PAGNY ne peut pas voter, mais il n'est pas là, Élisabeth PUILANDRE est là, elle ne peut pas voter pour le Club de décentralisation, Fanny CHAPPÉ est excusée également. Cette délibération est adoptée.

Sur l'ADEUPA, ni Samuel LE GAYOUAT, ni Élisabeth PUILANDRE ni Richard VIBERT ne peuvent voter, vous êtes d'accord ?

Sur le rapport 21, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Non.

Et sur le 21 bis concernant l'ADEUPA, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Deux oppositions (Cyril JOBIC et Rémy GUILLOU) donc cette délibération est adoptée à la majorité.

Vu le projet de territoire adopté en 2019 et actualisé en 2024, qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du 25 mars 2025 et l'enveloppe dédiée à la vie associative ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020, et les actions et financements dédiés aux partenaires de l'Agglomération prévus par celui-ci ;

Vu le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 28 janvier 2025, et les objectifs restant à atteindre en termes de politique locale de l'habitat ;

Vu l'avis de la commission Aménagement et Revitalisation Durable du Territoire du 27 mars 2025 ;

Considérant la contribution des partenaires susmentionnés au respect des obligations réglementaires de l'Agglomération ainsi que l'intérêt de leurs actions pour le territoire communautaire et ses habitants ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'avis favorable de la commission « Aménagement et Revitalisation du Territoire » réunie le 27 mars 2025, il est porté à la connaissance du Conseil les propositions suivantes en réponse aux demandes de financement reçues au titre de l'année en cours :

Identification du demandeur <i>et de ses missions</i>	Arbitrage proposé pour 2025
Cotisation CREHA Ouest (Centre régional d'études pour l'habitat) : Prestataire assurant pour le compte de l'agglomération la tenue du FDLS : fichier de la demande locative sociale (obligation réglementaire)	4 975,00 €
Cotisation ADIL22 (Association départementale d'information sur le logement) <i>Information, conseil et assistance juridique sur l'habitat et le logement</i>	16 530,00 €

Cotisation CAUE22 (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement)	8 237,40 €
Cotisation Habiter Demain (ex DEPS 'Habitat) (Association d'échanges, forum, séminaires)	100,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononcer favorablement sur les cotisations listées ci-dessus ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2025-04-102 HABITAT : COTISATIONS 2025 - CLUB DECENTRALISATION & HABITAT

Vu le projet de territoire adopté en 2019 et actualisé en 2024, qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du 25 mars 2025 et l'enveloppe dédiée à la vie associative ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020, et les actions et financements dédiés aux partenaires de l'Agglomération prévus par celui-ci ;

Vu le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 28 janvier 2025, et les objectifs restant à atteindre en termes de politique locale de l'habitat ;

Vu l'avis de la commission Aménagement et Revitalisation Durable du Territoire du 27 mars 2025 ;

Considérant la contribution des partenaires susmentionnés au respect des obligations réglementaires de l'Agglomération ainsi que l'intérêt de leurs actions pour le territoire communautaire et ses habitants ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'avis favorable de la commission « Aménagement et Revitalisation du Territoire » réunie le 27 mars 2025, il est porté à la connaissance du Conseil la proposition suivante en réponse à la demande de financement reçue au titre de l'année en cours :

Identification du demandeur <i>et de ses missions</i>	Arbitrage proposé pour 2025
Cotisation Club Décentralisation & Habitat	2 200,00 €

PULLANDRE Elisabeth ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononcer favorablement sur la cotisation au Club Décentralisation & Habitat pour un montant de 2 200 € ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2025-04-103

HABITAT : COTISATIONS 2025 - ADEUPA

Vu le projet de territoire adopté en 2019 et actualisé en 2024, qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du 25 mars 2025 et l'enveloppe dédiée à la vie associative ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020, et les actions et financements dédiés aux partenaires de l'Agglomération prévus par celui-ci ;

Vu le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 28 janvier 2025, et les objectifs restant à atteindre en termes de politique locale de l'habitat ;

Vu l'avis de la commission Aménagement et Revitalisation Durable du Territoire du 27 mars 2025 ;

Considérant la contribution des partenaires susmentionnés au respect des obligations réglementaires de l'Agglomération ainsi que l'intérêt de leurs actions pour le territoire communautaire et ses habitants ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'avis favorable de la commission « Aménagement et Revitalisation du Territoire » réunie le 27 mars 2025, il est porté à la connaissance du Conseil la proposition suivante en réponse à la demande de financement reçue au titre de l'année en cours :

Identification du demandeur <i>et de ses missions</i>	Arbitrage proposé pour 2025
Cotisation ADEUPA (Agence d'urbanisme Brest Bretagne)	101 210,00 €

PULLANDRE Élisabeth, LE GAOUYAT Samuel et VIBERT Richard ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération, à la majorité avec 3 votes contre (JOBIC Cyril, GUILLOU Rémy et DUMAIL Michel) et 58 votes pour :

- Se prononcer favorablement sur la cotisation à l'ADEUPA pour un montant de 101 210 € ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Vincent LE MEAUX : On arrive à la Commission Stratégie pour la biodiversité avec la convention-cadre avec LTC pour le financement en 2025 des programmes d'action des bassins versants et des SAGE ATG et baie de Lannion. Jean-Pierre GIUNTINI à toi la parole.

DEL2025-04-104

CONVENTION CADRE AVEC LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ POUR LE FINANCEMENT EN 2025 DES PROGRAMMES D' ACTIONS DES BASSINS VERSANTS DES SAGE (ARGOAT TRÉGOR GOËLO ET BAIE DE LANNION)

Jean-Pierre GIUNTINI : C'est une convention-cadre qui se fait avec Lannion Trégor Communauté, que l'on renouvelle tous les ans, puisque, chaque année il y a des actions des bassins versants qui ont lieu et le coût est évidemment un peu différent d'une année sur l'autre, ce qui fait que les participations des uns et des autres sont également différentes.

Sont concernées les actions des bassins versants de la vallée du Léguer : sur le Jaudy-Guindy-Bizien, il y a le projet Vigodes, c'est un projet qui concerne la continuité écologique sur le Bizien, le SAGE ATG (Armor-Trégor-Goëlo) et le SAGE baie de Lannion.

Chacune de ces entités fait des actions chez les uns et les autres. Il y a un maître d'ouvrage pour le bassin versant du Léguer, le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien et sur le SAGE baie de Lannion. Ce maître d'ouvrage, c'est Lannion Trégor Communauté, et en ce qui concerne le SAGE ATG, c'est Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le total des dépenses prévues en 2025 se monte à un peu plus de 1 M€, je ne vous donne pas le chiffre exact. Là-dessus, il y a évidemment des subventions, on atteint presque 70 % de subventions, ce qui fait qu'il y a un reste à charge d'environ 300 000 € (un peu plus) et ensuite, en fonction des actions qui sont menées par le maître d'ouvrage, il y a une contribution de chacune des entités. L'Agglomération doit verser à Lannion Trégor Communauté 25 900 € (à quelque chose près) et Lannion Trégor Communauté reverse à l'Agglomération 15 808 € (il y a un différentiel d'environ 2 000 € entre les deux EPCI).

Vincent LE MEAUX : Sur cette politique de biodiversité très active sur les bassins versants, y a-t-il des questions que vous souhaiteriez poser ? Regards croisés dans la salle, tout le monde a affaire un jour ou l'autre avec le SAGE ou les zones humides. Non, il n'y a pas de questions particulières ? Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Jean-Pierre GIUNTINI, tu ne peux pas voter. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui font partie des bassins versants, des SAGE ou des associations ? Oui, Virginie DOYEN, sur le Léguer, toi non plus, Richard VIBERT aussi, Rémy GUILLOU est dans le SAGE. Moi non plus, je ne peux pas voter.

La Présidence est donnée à Claudine GUILLOU, première Vice-présidente.

Claudine GUILLOU : On va faire voter, on met à part tous ceux qui sont à la CLE du SAGE. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Cette délibération est adoptée.

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté (LTC) s'associent aux travers des deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) qu'elles ont en commun et des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants.

Ainsi, en 2025 sont concernés par le partenariat avec Lannion-Trégor Communauté :

- Une partie des actions sur le bassin versant de la Vallée du Léguer,
- Le projet Vigodès sur le bassin versant du Jaudy Guindy Bizien (JGB),
- Le SAGE Argoat Trégor Goëlo (ATG),
- Le SAGE Baie de Lannion (BL).

Chaque année, les modalités de ce partenariat sont précisées par une convention entre les deux Agglomérations.

Pour le bassin versant du Léguer, les actions qui font l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté concernent principalement les actions liées au label Rivière Sauvage et au Léguer en Fête.

Depuis 2023, les programmes de bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy-Guindy-Bizien n'apparaissent plus dans cette convention. En effet, ces 2 programmes d'actions ont été fusionnés au sein d'un contrat unique pour la période 2023-2025, dans lequel chaque collectivité met en œuvre, en tant que maître d'ouvrage, les actions et projets sur son propre territoire.

Dans la convention 2025, figure néanmoins le projet Vigodès, un projet de restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Bizien qui concerne les 2 EPCI. Ce projet fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération à LTC. Ce projet figurait déjà dans la convention 2024 mais les travaux n'ont pas été réalisés en 2024 et sont projetés sur 2025.

La convention proposée a pour objet de stipuler l'organisation des maîtrises d'ouvrage et de fixer les modalités de répartition des dépenses inhérentes à la mise en œuvre des programmes d'actions pour l'année 2025. La synthèse des engagements financiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

Les soldes seront calculés sur la base des montants définitifs de dépenses. La convention en annexe reprend les différentes modalités.

Cadre de programmation	Coordination et maîtrise d'ouvrage	Montant prévisionnel des dépenses 2025	Montant du reste à charge subventions déduites	Appel à contribution pour l'Agglomération	Appel à contribution pour LTC
BV Léguer	LTC	455 559 €	220 288 €	7 858 €	-
BV JGB-côtiers	LTC	145 744 €	29 149 €	14 575 €	-
SAGE ATG	Guingamp-Paimpol Agglomération	253 091 €	51 118 €	-	15 808 €
SAGE BL	LTC	168 826 €	35 545 €	3 496 €	-

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté mettent en œuvre des programmes et des actions pour répondre à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau ;

Vu la délibération 2021-02-006 du 20 février 2021, concernant l'évolution du portage du SAGE ATG et du PETR vers l'Agglomération ;

Vu le vote du Budget de l'agglomération le 25 mars 2025 ;

DOYEN Virginie, GUILLOU Rémy, GUINTINI Jean-Pierre, LE BARS Yannick et LE MEAUX Vincent ne prennent pas part au vote.

Sous la Présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération relative à la mise en place de projets communs sur les bassins versants du Léguer et du Jaudy Guindy Bizien Côtiers et à la mise en œuvre des programmes d'actions des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo pour l'année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2025-04-105

CESSION D'UN TERRAIN À LA SAS FERME AVICOLE DE LA TRINITÉ ZONE D'ACTIVITÉS DE KERGRÉ OUEST À PLOUMAGOAR

Philippe LE GOFF : Je sais que tout le monde attend le ballon rond, je vais vous parler un peu d'ovalie puisqu'on va parler d'œufs. Cela étant, il y avait deux rapports qui me semblaient importants à travers ce qui vous est présenté aujourd'hui parce qu'ils ne sont pas neutres, à tel point qu'ils montrent combien est-ce qu'on télescope à un niveau national et mondial sur des productions et sur notre territoire.

C'est, au travers de la délibération de la vente de ce terrain sur la zone de Kergré d'une surface de 14 000 m² au profit de la société avicole de La Trinité, mettre en lumière une filière du territoire qui est assez conséquente et qu'on a parfois tendance à oublier. Juste vous rappeler, au-delà du montant de 476 000 € de vente hors-taxes, qu'en 2023, la consommation d'œufs en France est de 224 œufs par habitant, c'est 24 œufs de plus qu'il y a 10 ans, ce qui représente - c'est important de donner ces chiffres - aujourd'hui en France 15 230 000 000 d'œufs consommés. Ce sont des chiffres qui sont conséquents et qu'il est important de mettre en évidence. Dans cette consommation nationale, il y a notre industrie agroalimentaire qui fait de la transformation, qui consomme à peu près 42 % des œufs et puis 46 % qui sont consommés dans les foyers. La Bretagne, c'est en termes de production, 5 750 000 000 d'œufs qui ont été produits en 2023. Ça nous semble des chiffres tellement astronomiques qu'il est assez intéressant de les reprendre et de montrer à quel point aujourd'hui la Bretagne représente 36 % de la production nationale en œufs et avec tous les chiffres que je vous ai donnés, on est encore un petit peu en manque d'échanges, c'est-à-dire que l'on consomme plus d'œufs qu'on en produit, donc on a un petit déficit qui n'est pas neutre et à travers la vente de ce terrain, cette société de conditionnement, c'est également mettre en lumière et asseoir un certain nombre de producteurs qui sont sur le territoire en leur donnant la capacité, à travers le conditionnement, de pouvoir continuer à exporter sur la France entière.

C'est important, cette société c'est aujourd'hui 180 millions d'œufs par an (100 millions en interne et 80 millions venant d'autres producteurs), c'est 27 salariés et c'est aussi, à travers cette usine de conditionnement, la volonté qui vient télescoper parfois l'actualité qu'on connaît et qu'on a pu voir aux États-Unis, c'est de découpler la gestion de production des questions de conditionnement. Salmonelles, un jour, on arrête tout et on perd des clients ou du moins on ne produit pas, la question de la grippe aviaire, on met tout en difficulté. On voit bien qu'à travers cette organisation, on a ici une implantation qui nous permet de conforter sur le territoire une filière qui est importante, qui est une vraie force et à travers cette vente, il me semblait important de souligner toute cette filière avicole sur le territoire breton et montrer à quel point elle est véritablement stratégique.

Dominique PARISCOAT : Deux questions parce que, pour situer le terrain, on n'avait pas le plan, en annexe peut-être. J'ai vu qu'on avait déjà pris deux délibérations pour ces terrains, je vais dire « jamais deux sans trois », j'espère que ça va être la bonne cette fois-ci. Par rapport à une entreprise de cette ampleur, est-ce que tu as pu discuter avec eux par rapport au bail à la construction, puisqu'on est vraiment sur le fil à quelques mois près ? Et est-ce qu'une entreprise telle que celle-là, que je connais un petit peu, aurait accepté un bail à la construction ?

Philippe LE GOFF : Tu connais mon honnêteté, on était parti depuis bien longtemps, on travaille sur une vente, donc je ne l'ai même pas évoqué. Ça faisait partie de l'équation, ça fait plus d'un an et demi qu'on bosse avec eux là-dessus et, globalement, ça me semblait inconvenant de venir... on n'en a pas parlé. Pour ne rien te cacher, les deux points sur lesquels nous nous sommes attelés, c'est 1, aller vite sur le projet parce qu'il fallait qu'il sorte rapidement et 2, obtenir une densification de la parcelle qui soit le plus opérationnel possible parce que, même avec ses 14 000 m², c'est une parcelle qui est assez densifiée. On n'est donc pas passé par cette dimension du bail à construction. Je l'ai abordée en revanche avec d'autres porteurs de projets, dans des filières similaires, ça n'a pas choqué, mais pas avec des personnes avec qui on a pris des attaches avant, ça ne me semblait pas opportun.

Vincent LE MEAUX : Tu éprouves les sujets dans l'actualité, mais c'est bien, il faut mettre en perspective ce que l'on vote. J'ai une prise de parole de Pierre-Marie GAREL.

Pierre-Marie GAREL : Je voulais apporter quelques précisions au sujet de la consommation des œufs. Nous avons eu un document très intéressant il n'y a pas si longtemps dans l'émission « Capital », je ne sais pas si beaucoup de collègues l'ont suivie. Pourquoi c'était intéressant ? D'abord, cette consommation d'œufs, on la connaît, c'est le plat le moins cher qu'il y a tous les jours à table et ce qui m'a surtout plu, c'est que les Côtes-d'Armor étaient largement représentées dans leurs entreprises. On a bien vu pendant longtemps les œufs d'Erwan par exemple, on a vu plusieurs producteurs et ils avaient un savoir-faire très pointu, c'est pour ça que ça a été diffusé et on voit que la consommation d'œufs n'est pas près de diminuer, on est loin d'avoir assez de producteurs avicoles pour pouvoir assumer la consommation, notamment avec ce qui se passe aux États-Unis.

Vincent LE MEAUX : Tu fais le lien entre « très local » et « l'international » par ta démonstration. À Plouëc-du-Trieux, il y a encore quelques années, il y avait 150 000 poules pondeuses sur la commune, aujourd'hui il y en a un peu moins, mais mine de rien, quand on dit ça à nos concitoyens, ils ne savent pas qu'il y a une production avec un enjeu stratégique pour la Bretagne et pour la France aussi à côté de chez soi. Dans beaucoup de communes, il y a des élevages qui participent à l'autosuffisance alimentaire et à la souveraineté alimentaire de notre pays.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

Vu le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son engagement n°1 son souhait de « Conforter la vocation nourricière du territoire » ;

Vu le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son engagement n°3 son souhait de « Stimuler la responsabilité sociétale des entreprises et accompagner leur développement endogène » ;

Vu la lettre d'intention d'acquisition de terrain de la SAS Ferme Avicole de la Trinité adressée en date du 15 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°DEL2024-04-095 en date du 16 avril 2024 portant sur l'indexation des tarifs des terrains en zone d'activités sur l'inflation ;

Vu l'avis des Domaines émis en date du 04 avril 2025 et établissant la valeur vénale du terrain à 30 € HT/m² ;

Considérant la demande de la SAS Ferme Avicole de la Trinité d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUMAGOAR

Terrain d'une superficie de 14 000 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) situé au sein du parc d'activités de Kergré Ouest et correspondant aux parcelles suivantes :

Section	Numéro	Adresse	Superficie
AM	97	PARC MARECHAL	62 a 64 ca
AM	98	PARC MARECHAL	2 a 54 ca
AM	99	PARC MARECHAL	64 a 26 ca
AM	103 p	PARC MARECHAL	Environ 10 a 56 ca

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie.

Considérant que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.
Considérant que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A.

ECHEVEST Yannick ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide la cession à la SAS Ferme Avicole de la Trinité, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 34 € HT le mètre carré ;
- Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot objet de la vente à intervenir ;
- Autorise le Président ou son représentant, à parapher et revêtir de sa signature le dit Cahier des Charges de cession de Terrain ;
- Autorise qu'un compromis de vente soit signé dans un délai de 9 mois à compter de la date de présente délibération. A défaut, Guingamp-Paimpol Agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

DEL2025-04-106 ACTUALISATION DES TARIFS DU BUREAU N°11 SITUÉ AU 37 RUE MARÉCHAL FOCH À GUINGAMP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-06-154 du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2024 portant sur la révision des tarifs de l'immobilier d'entreprises ;

Considérant que le parc de locaux à vocation économique dont est gestionnaire Guingamp-Paimpol Agglomération a pour vocation d'offrir aux entreprises, à chaque étape de leur déploiement, une solution immobilière adaptée à leurs besoins ;

Considérant l'intégration en 2024 dans l'offre d'accueil des entreprises de Guingamp-Paimpol Agglomération du bureau n°11 loué à Guingamp Habitat, d'une surface de 22,26 m², situé au 37 rue Maréchal Foch à Guingamp, sur le campus de la Tour d'Auvergne à Guingamp ;

Considérant qu'il semble opportun de réajuster la destination de ce local afin de proposer une offre flexible à destination des entreprises permettant une meilleure compréhension des besoins du marché ;

Considérant qu'il est proposé d'expérimenter différentes modalités de mise à disposition de ce bureau en le mettant à disposition à la demi-journée, à la location journalière ou mensuelle ;

Considérant que ce bureau sera proposé à la location comme une offre « plug and play », c'est-à-dire un bureau « équipé et prêt à l'emploi » dans lequel la location intègre le mobilier, l'accès internet et le coût de la gestion inhérente à la rotation des occupants ;

Considérant le souci de permettre aux jeunes entreprises de se développer dans le contexte économique actuel, il est proposé d'intégrer un tarif adapté pour ces entreprises ;

Pour ce faire, il convient de mettre en place une nouvelle grille tarifaire visant à harmoniser les tarifs de mise à disposition journalière de bureau, tout en prenant en considération les prix du marché et en tenant compte des contraintes budgétaires de l'Agglomération :

Forfait	Montant d'occupation charges comprises pour les entreprises dont la date de création est supérieure à 1 an	Montant d'occupation charges comprises pour les entreprises dont la date de création est inférieure à 1 an
Demi-journée	15 € HT	5 € HT
Journalier	25 € HT	10 € HT
Mensuel	300 € HT, soit 13,47 € par m ² par mois HT	

Il est précisé que les opérations relatives à la location du bureau n°11, sis 37 rue Maréchal Foch à Guingamp, seront répercutées sur le Budget Annexe Ateliers Relais.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide l'actualisation des tarifs de l'immobilier d'entreprises de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces s'y rapportant.

DEL2025-04-107

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ALGUES

Philippe LE GOFF : La deuxième délibération qui est tout aussi stratégique et sur laquelle je voulais intervenir, c'est la question des algues. Pourquoi la question des algues ? Si je devais vous dire qu'à ce jour le marché des algues est estimé à 16 Md€, on l'estime en 2030 passer à 30 Md€. C'est également un marché sur lequel il y a une concurrence internationale très forte, que ce soit sur l'Asie du Sud-Est d'un côté ou les pays du Nord (Europe) de l'autre : Suède, le Danemark et la Norvège. On a donc un vrai enjeu stratégique sur notre territoire parce que la Bretagne, globalement, est un des secteurs aujourd'hui qui, en termes de trait de côte et de production d'algues, a de vrais effets leviers. Pour de multiples raisons, je vais juste les aborder rapidement et rappeler que, quand on parle d'écologie, un hectare d'algues en termes de captation carbone équivaut à vingt hectares boisés.

Aujourd'hui, la question du réchauffement climatique, notamment dans la décarbonation avec la question des algues, n'est pas neutre, loin de là. La Bretagne c'est 800 kilomètres de côtes et la France fait vraiment partie des places névralgiques, notamment sur la question des algues avec une particularité - là aussi, c'est très intéressant -, c'est que sur ce produit-là, plus que pour d'autres, on ne peut pas beaucoup découpler l'endroit où on récolte de l'endroit où on doit traiter, parce qu'en fin de compte, les délais de traitement doivent être assez proches et c'est un vrai atout pour notre territoire. C'est une activité qui est également très saisonnière, donc il y a là-dessus quelque chose d'intéressant. Ce qui vous est proposé à travers cette délibération c'est de travailler sur une forme de quatre piliers qui semblent essentiels et intéressants pour notre territoire en termes de renforcement. Yannick LE BARS connaît très bien et mieux que moi le sujet, c'est la question de la planification et des documents d'urbanisme, Richard VIBERT, avec la question du SMVM et les documents que nous devons mettre en place pour continuer à doper ce que j'appelle cette « économie bleue ». Aujourd'hui, on ne peut pas avoir, comme dans d'autres pays, notamment de l'Asie du Sud-Est, de l'élevage d'huîtres et de la pratique de production d'algues en dessous des parcs à huîtres. On ne peut pas concilier pour l'instant ces deux choses et, pourtant, il y a de vrais leviers demain qui pourraient être levés et nous donner la possibilité d'avoir cette capacité d'élevage. Yannick LE BARS pourrait compléter parce qu'il connaît cette question mieux que moi.

La question de la valorisation aussi est importante parce qu'aujourd'hui, sur notre territoire et en Bretagne, on a un vrai coup à jouer, c'est que les gens ne savent pas d'où vient l'algue qu'ils consomment. On a une question de labellisation, de traçabilité et de valeur ajoutée et ça aussi, ça dépend véritablement des leviers qu'on a sur ce territoire avec un travail en commun qui est à porter.

La question de la recherche et du développement, on connaît les utilisations, notamment sur la cosmétique, dans l'alimentation, on connaît l'UCO sur le territoire, qui travaille beaucoup, on connaît le CEVA et, à travers cette question de renforcer la recherche et le développement, on a cette volonté de mettre l'algue au centre de beaucoup de recherches. Pour vous citer un exemple, mais je pense qu'il y en a pas mal qui le connaissent, pour revenir à la question du réchauffement climatique, l'algue rouge dans l'alimentation des bovins a une possibilité de réduire le pouvoir méthanogène et ce n'est pas neutre. On voit bien que les petites recherches qui seront faites donneront aussi la capacité à notre territoire qui fait de la production de pouvoir inventer des solutions et là-dessus, c'est également intéressant.

Et puis il y a la question de la structuration de la filière de l'algue. On le voit bien aujourd'hui, on l'imagine, on la voit à marée basse, mais, même à marée basse, il y a de l'algue sous l'eau et il y a un quantitatif important. Il y a beaucoup d'acteurs, à la fois dans la pêche et dans le fait de récolter. C'est de la transformation, qu'on soit sur du bioplastique, sur de la cosmétique ou sur de l'alimentation. Il y a la structuration de la filière bretonne qui est en train de s'organiser à travers ce Cluster Algues qui est porté notamment - j'avais reçu il y a 3-4 mois Jean-Pierre RENNAUD, qui est le Président du Cluster Algues. Il a fait plus de 30 ans chez Danone, il était directeur Monde de la transition écologique, c'était Monsieur Danone pendant plus de 10 ans. Il connaît assez bien le sujet et c'est très intéressant lorsqu'il en parle. L'idée, c'est d'organiser cette filière face à la concurrence qui est asiatique, face à une concurrence des pays du Nord et donc, à travers ces deux délibérations (Ferme avicole de la Trinité et la filière des algues), on montre qu'on touche à deux points de souveraineté, d'une part l'ovale avec l'œuf qui est vraiment récente, cette question de la protéine animale très consommée aujourd'hui, et également la question de la souveraineté de l'économie bleue avec notre territoire. Je le dis et le redis, c'est un vrai bastion, je pense, d'innovation, de régulation et d'implication parce qu'on a vraiment des synergies à trouver.

Virginie DOYEN : Une question par rapport à la filière algues que je trouve au contraire très « dans le temps » et, comme tu as avancé plusieurs critères environnementaux, quelles précautions vont être prises par rapport à cette gestion, cette organisation, pour préserver les écosystèmes et la biodiversité au sein de notre mer qui sert d'autres économies, dont l'ostréiculture ?

Vincent LE MEAUX : La gestion, pas des conflits d'intérêts, mais des conflits d'usages peut-être ?
Christian PRIGENT.

Christian PRIGENT : C'est tout l'intérêt de faire évoluer le SMVM vers un volet « mer » pour justement classifier les zones. On a maintenant des classifications très précises des différentes zones de bord de mer et cette classification dans le volet « mer » nous permettrait justement de protéger et de travailler pendant longtemps avec un souci de développement durable.

Philippe LE GOFF : Je ne suis pas suffisamment expert, mais la seule chose que je peux dire c'est que plus on en parle, plus on travaille dessus, moins ça reste du *back-office*. Aujourd'hui, la difficulté de l'algue, c'est que ça reste assez méconnu, pour l'instant, pas assez réglementé, je ne dirais pas que c'est occulte, le mot serait inadéquat. On voit bien que c'est un enjeu qui est économique, qui peut être un enjeu alimentaire, un enjeu de la gestion et un enjeu de la concurrence. Je crois que l'ensemble des documents permettront de quantifier, parfois de mettre en œuvre des ressources qui ne le sont pas, c'est-à-dire qu'il y a peut-être des sols sableux qui peuvent profiter à la fois à l'élevage de coquillages et à la question des algues. Cette mixité peut aussi amener à recréer des milieux dans le fonctionnement. Je pense que c'est en en parlant, en organisant les filières, en connaissant un peu tout ce qui se passe qu'on arrivera à développer et à organiser cette filière parce qu'autrement, si elle passe sous les radars, avec les enjeux économiques qu'il y a dessous, on aura de vrais questionnements d'appropriation de quelque chose qui doit rester dans le domaine du contrôle en général.

Virginie DOYEN : Pour préciser, au niveau de l'UCO, on a une filière universitaire. Il a souvent été évoqué le fait qu'on veut faire le lien entre les formations qu'on a sur le territoire, ce qu'on peut amener comme production et garder la nouvelle dynamique territoriale. On montrait justement comment garder nos jeunes sur le territoire et par ces filières, on espère une production de produits cosmétiques qui existe déjà en partie, mais qui a pu se développer encore.

Jean-Pierre GIUNTINI : C'est une filière qui me paraît intéressante, il faudra peut-être faire attention parce que, dès qu'on parle « algues », il y a plein de choses qui nous viennent à l'esprit, les algues vertes, les sargasses, je ne sais pas si vous avez vu aussi qu'au niveau de la Guadeloupe, il y a un développement très important des sargasses. C'est un sujet qui pose problème d'un point de vue écologique ou environnemental. Malgré tout, en prenant des précautions, en faisant attention, en se concertant, on doit arriver à trouver des solutions qui puissent convenir à tout le monde.

La question que je me posais était de savoir si c'est une subvention qu'on verse ou si c'est une entrée au capital. C'est une action, ce qui veut dire qu'on devrait normalement avoir des retours de dividendes.

Gwénaëlle AUBRY : J'ai la même interrogation que Jean-Pierre GIUNTINI, moi, ça m'embête qu'un organisme comme l'Agglomération, qui représente les habitants de l'Agglomération, que des élus soient obligés de rentrer au capital d'une entreprise pour pouvoir avoir notre mot à dire.

Vincent LE MEAUX : On va expliquer de quoi il s'agit précisément.

Richard VIBERT : Je voulais revenir sur un point très important qu'a soulevé Philippe LE GOFF, à savoir que la véritable pierre d'achoppement actuellement pour l'algoculture c'est vraiment le SMVM qui est totalement obsolète. On en discute régulièrement, nous, lors de nos réunions au syndicat mixte (le SCOT), mais on avait abordé principalement tout ce qui était conchyliculture. C'était ce qui nous préoccupait parce que ça limite énormément les producteurs, puisqu'on reste sur un cadre délimité qui ne correspond plus aujourd'hui au nombre de producteurs en mer. Le fait de parler de l'algue, c'est un accord supplémentaire où il faudra vraiment accélérer cette rentrée dans le SCOT du volet « mer » parce qu'on peut sauver une filière et au moins on peut la faire progresser dans tous les domaines.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il d'autres observations ou questions avant de conclure sur ces rapports qui se tiennent tous d'une certaine manière et qui mettent en valeur le rapport sur les emplois associatifs locaux ? Pas d'autres questions ?

On est vraiment sur l'enjeu de la souveraineté alimentaire. On a déjà eu ce débat il y a quelques années, le 1^{er} juin 2021, lorsqu'il s'est agi de poser la question de l'entreprise Smart Salmon sur le territoire - je vous remets en perspective. C'est la question de la souveraineté alimentaire : notre territoire pourra-t-il rester un producteur de protéines, quelles qu'elles soient sur la place industrielle, la place artisanale, la place écologique de la France, puisque Guingamp-Paimpol Agglomération fournit de nombreux repas à plusieurs milliers de concitoyens et concitoyennes, voire au-delà, chaque jour en France à tout le moins ? On est véritablement sur une question économique, stratégique avec une orientation qui se veut tournée autour de l'œuf, qui est un élément dans l'alimentation extraordinaire, puisqu'il donne des protéines à bas coût et qui permettent à tout le monde de se nourrir, délaissant en cela des filières plus traditionnelles autour de la viande bovine et de la viande porcine. On voit que ça dérive vers la volaille et la protéine de la volaille. D'un autre côté, on voit bien que nos terres, Jean-Pierre GIUNTINI, ont peut-être été trop utilisées. Il y a débat, on le voit bien quand on est dans des discussions au sein du SAGE et dans d'autres lieux. On avait eu aussi le débat sur la question de l'eau qui est aujourd'hui nécessaire pour pouvoir produire de la protéine terrestre.

Là, on est sur l'enjeu de l'algue rouge, qui est une forme d'algue qui donne beaucoup de protéines et qui vient nourrir l'humanité qui est de plus en plus nombreuse. Il y a là, Richard VIBERT le dit bien, quelque chose à organiser, mais à ce jour il y a des sujets qui ne sont pas encore totalement bien ficelés en termes juridiques. Le SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) est en fait le SCOT terrestre qui

s'applique au SCoT de la mer et là, on a un document complètement caduc qui n'a plus d'intérêt pour notre territoire parce qu'il ne nous permet pas le développement des activités économiques, humaines et écologiques sur le territoire maritime de notre agglomération.

Là, Cyril JOBIC, on a de la chance, puisqu'il y a une structure qui fonctionne très bien et qui connaît bien les schémas de mise en valeur de la mer, c'est l'ADEUPA. C'est elle qui nous aide à mettre en place la nouvelle formule de ce volet « mer » du SCoT. On doit avancer vite maintenant sur cette mise en opérationnalité du schéma de la mer au travers de ce volet maritime du SCoT.

Sujet très important et il nous faut le droit (la structuration réglementaire) d'un côté, et de l'autre, il nous faut l'outil opérationnel et on a la chance, en Côtes-d'Armor, d'avoir eu un précurseur. J'ai l'impression de devenir un vieux con, mais, après 20 ans de vie publique et une bonne décennie au Conseil général, j'ai pu suivre les travaux du CEVA, le Centre d'Études et de Valorisation des Algues, qui a été créé par le Conseil général des Côtes-du-Nord : Charles JOSSELIN, Jean-Yves SIMON, le maire de Ploubazlanec (le Docteur SIMON, qui était aussi Conseiller général) qui ont créé cet outil parce qu'il y avait une capacité de production d'algues et de travail de l'algue là-bas, parce qu'on est un spot mondial de production d'algues, elles sont devant nous. Le CEVA était imaginé par le Conseil général, il a été présidé par un certain nombre de personnes (Denis MAIRE, Pierre MONFREYMEL, il y a eu Jean-Yves de CHAISEMARTIN) et, aujourd'hui, c'est Gilles PAGNY - qui s'excuse d'ailleurs de ne pas être là ce soir, il aurait été plus à même que moi pour dire où sont les enjeux du CEVA.

Le CEVA est à un tournant de son histoire parce qu'on a l'économie, qu'on voit devant nous, de la protéine et donc le changement de société qui est devant nous avec une consommation de la protéine qui va prendre de nouvelles formes. Le bovin, le porc, la crise autour des filières « viande traditionnelle », on voit maintenant les gens aller vers des filières où on consomme moins de protéines animales à part les œufs qui sont en odeur de sainteté (sans corrélation avec ce qui se passe au Vatican) et de l'autre côté, on voit l'algue qui vient. Il faut donc avoir des outils économiques. Philippe LE GOFF propose d'avoir le soutien d'une entreprise - tu nous avais expliqué ça - qui distingue la production agricole de la logistique (le conditionnement), ce qui permet de répondre aux questions sanitaires parce que celles-ci peuvent être posées à tout moment.

C'est donc une logique nouvelle de voir l'entreprise s'organiser sur le territoire avec des sites différents du lieu de production, du lieu d'expédition. Et on a intérêt à être présent sur le spot mondial qu'on a ici aujourd'hui entre le Trégor et le Goëlo : d'un côté, Paimpol, de l'autre côté Lézardrieux-Pleubian, pour pouvoir être en pointe sur la question de l'algue et là, le Département est venu nous voir. Yannick LE BARS suit le dossier pour dire comment on pouvait avancer dans le développement d'une filière économique de l'algue - ce que Richard VIBERT vient de souligner dans son propos : « Certes, on a la ressource, mais on n'a peut-être pas encore le tissu économique bien stabilisé. » Il faut donc qu'on durcisse notre positionnement et je vois que le Finistère et l'IFREMER sont aux taquets. Quand on voit que LE DUFF pour son BRIDOR est parti de la Bretagne pour la Normandie, on peut voir très vite des usines partir et se reconstruire à 100 km de chez nous. Il ne faut donc pas être plus naïf que la moyenne. Notre enjeu, c'est de nous positionner sur un outil CEVA, propriété du Conseil général pour te répondre : on rentre au capital d'une société d'économie mixte où il y a des entreprises, certes privées, mais la majorité est publique, ça appartient au Conseil départemental des Côtes-d'Armor. Ensuite, il n'y a pas de logique de dividendes, c'est-à-dire que l'argent que l'on y met est réinvesti et réutilisé pour de la recherche, de l'innovation et de la diffusion du transfert de technologie. Aujourd'hui, on a des ingénieurs qui sont situés sur le Trégor-Goëlo et qui œuvrent pour de la recherche-innovation et du transfert de technologie.

On a un outil et l'idée, c'est de pouvoir être présent dans le CEVA parce que le CEVA c'est juste à 1 km de Guingamp-Paimpol Agglomération. Quand on est à Ploubazlanec, on voit le Sillon du Talbert et l'objectif c'est de faire en sorte que l'outil intéresse notre territoire, pas simplement économiquement, mais politiquement, pour que nous ayons un droit de regard sur le fonctionnement de ce CEVA qui pourra être mis en relation avec nos entreprises du territoire. C'est déjà le cas, certaines d'entre elles travaillent beaucoup avec le CEVA, je ne vais pas donner de noms, mais on a des relations et on a des entreprises qui travaillent à l'international sur la base de recherches faites autour de l'algue et on les retrouve après sur le champ international.

L'innovation dans notre agglomération existe, et le sujet c'est bien d'être sur la présence de Guingamp-Paimpol Agglomération dans la gouvernance du CEVA, ce qui va nous donner des moyens de recherche et d'innovation à nos entreprises, mais j'ai mis une condition, c'est que le Conseil départemental reste bien propriétaire du site et que les investissements au titre bâtementaire et les infrastructures soient bien du ressort du Conseil départemental et que nous ne soyons pas appelés à la cause parce qu'on a une limite statutaire, c'est que nous ne pouvons pas intervenir, selon le principe de spécialité territoriale, en dehors de notre territoire d'agglomération.

C'est très important de pouvoir situer notre partenariat avec le CEVA sur la recherche-innovation-transfert de technologie, mais sur tout ce qui est bâtementaire ou structuration de l'équipement, c'est une discussion entre le Département, Lannion Trégor Communauté et les autres actionnaires du CEVA. On est présent aussi à Pleumeur-Gautier avec Terres d'essais où on cotise sur la recherche légumière, on est là sur un partenariat.

Il n'y a donc pas d'entrée au capital dans une entreprise privée, on est bien dans une société d'économie mixte qui est la propriété du Conseil départemental des Côtes-d'Armor. Voilà pour être précis.

Jean-Claude BÉGUIN : Je voulais savoir l'impact que peut avoir l'élevage sur ce type de production, les algues vertes et les choses comme ça. Est-ce que ce n'est pas quelque chose qui est un gros frein, c'est une question que tout le monde doit se poser, je pense ?

Philippe LE GOFF : Si ta question est de dire si l'élevage qu'on peut avoir un impact sur la qualité des eaux maritimes, c'est quelque chose qu'on traite depuis un certain nombre d'années à travers la question ostréicole. On a beaucoup travaillé sur la question de la qualité de l'eau et c'est en relevant ces défis qu'on a réussi à trouver une eau adéquate.

Jean-Claude BÉGUIN : Qu'on trouve des solutions, je suis d'accord, mais il n'empêche que les algues vertes défraient la chronique tous les ans, c'est un sacré problème à surmonter, enfin c'est mon idée.

Philippe LE GOFF : À mon avis, la question de l'algue verte, c'est comment est-ce qu'on arrive à entériner une production de nitrates dans les eaux qui viennent nourrir de manière trop importante cette production d'algues vertes ? C'est un vrai problème à régler sur lequel beaucoup se sont employés ces dernières années et, justement, c'est plutôt une bonne direction qui est prise parce qu'on pourrait avoir aussi une vision qui dirait « l'algue verte peut être une ressource demain pour ceci ou pour cela. » Je pense que ce qui doit prévaloir, c'est la question de la qualité de l'eau et cette dimension de traitement qui doit être celle qu'on a, mais on le voit bien et on avait eu des études des eaux dans la baie de Paimpol avec un certain nombre de visuels là-dessus. Aujourd'hui, je crois que la conquête de la qualité des eaux rejetées est portée, pas uniquement pour les algues, plus généralement pour tout l'écosystème.

Jean-Pierre GIUNTINI : Je peux essayer de répondre à la question sur les algues vertes. Il est bien évident qu'il y a toujours des algues vertes. Par contre, on peut considérer que le volume d'algues que l'on retrouve a tendance à diminuer. C'est vrai que toutes les actions sont mises en œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau ainsi que pour les diminutions de l'élevage. Il faut bien voir qu'il y a un peu moins d'élevage, les agriculteurs font peut-être plus attention au niveau de la fertilisation. Tout ça fait que le niveau d'algues vertes a plutôt tendance à diminuer. On en retrouve encore pas mal dans la baie de Saint-Brieuc, on en retrouve beaucoup moins sur nos côtes, à notre niveau. Il faut le savoir, malgré tout, il y a encore des zones où ça prolifère, tout va dépendre bien sûr de la pollution, mais aussi des conditions climatiques : s'il fait très beau, ça peut proliférer. Il y a du soleil, de la lumière, donc les algues peuvent se développer. Ça peut dépendre des tempêtes également avec des dispersions des algues plus ou moins loin en mer.

Actuellement, il y a toujours des algues vertes, mais on est plutôt sur une tendance positive.

Vincent LE MEAUX : Ça fait une vingtaine d'années qu'on a mis en place un certain nombre de plans de maîtrise des pollutions d'origine agricole, il y a le PMPOA 1, le PMPOA 2. Il y a eu une prise de conscience qui s'est faite dans le monde scientifique, dans le monde politique, dans le monde agricole, dans le monde citoyen, et ce qui est intéressant, c'est le travail qui est fait aujourd'hui tout simplement par le SAGE. Ce sont des structures d'analyse, non pas de l'algue verte, mais des pollutions de toutes origines, entre la pollution d'origine agricole qui a été mise en exergue ces 30 dernières années, mais aussi les pollutions d'origine industrielle et les pollutions d'origine individuelle.

Quand on prend ces trois caractérisations des pollutions, on voit bien que les efforts ont été beaucoup portés par les uns - certes, il y a des récalcitrants -, mais on voit qu'on a une responsabilité. Quand Rémy GUILLOU fait voter un budget de près de 45/50 M€ tous les ans à Guingamp-Paimpol Agglomération pour gérer l'eau, on est bien sur des enjeux de maîtrise de la qualité de l'eau dans le Trieux, dans le Jaudy, dans le Léguer et on est bien dans l'enjeu de la baie de Paimpol.

Quand on a mis en 2017 une mission « Baie de Paimpol », il y avait un agent qui était vraiment dédié, avec des moyens dédiés, et on a vu les résultats. On m'avait dit au départ qu'il fallait mettre le paquet, je me rappelle les élus du secteur de Paimpol, on a discuté longtemps pour savoir quel était le niveau d'interventionnisme qu'il fallait mettre et il fallait mettre des moyens. On voit que la collectivité publique de Guingamp-Paimpol Agglomération, que ce soient les communes ou l'intercommunalité, on a été au rendez-vous avec les bassins versants, avec les CLE. Le travail n'est pas terminé, Jean-Claude BÉGUIN, et il reste encore beaucoup à faire parce que je me souviens des discussions - je disais tout à l'heure que je commençais à vieillir en politique - où Jean LE FLOC'H, le Vice-président à l'Agriculture du Département qu'il a été pendant une vingtaine d'années, disait en l'an 2000 (j'étais tout jeune au Conseil général) que ce serait une affaire de deux ou trois décennies. Je rajoute les 20 ans, ça y est, on est arrivé, on est entre les deux ou trois décennies pour voir - comme vient de le dire Jean-Pierre GIUNTINI, c'est pour ça que ça me fait réagir - tendanciellement les choses bouger à la baisse. C'est-à-dire qu'avec tous les facteurs évolutifs, on pourrait encore avoir des hausses, on pourrait avoir des baisses, la météo, le changement climatique, mais ce que disait Jean LE FLOC'H il y a 20 ans de façon très assurée, c'est que les efforts que l'on va faire ne vont pas produire immédiatement des effets, mais il faut continuer.

Ça, c'est la partie pollution et nous, Guingamp-Paimpol Agglomération, quand on regarde nos indicateurs qui nous sont livrés par le SAGE, qui sont publics - un bon site Internet, moi je donne ça à la population plouëcoise. Je transmets ces éléments sur la qualité du Trieux, par exemple pour leur dire que la qualité du Trieux, quand le Trieux était à plus de 75 mg de nitrates dans l'eau, aujourd'hui on est descendu à combien, Jean-Pierre GIUNTINI?

Jean-Pierre GIUNTINI : On est en dessous de 50, c'est sûr, entre 30 et 40, bien souvent, en moyenne. Malgré tout, il faut savoir qu'il reste un certain nombre de cours d'eau, en particulier les petits cours d'eau côtiers, qui ont souvent des concentrations de nitrates qui peuvent être parfois très importantes, ça existe encore.

Vincent LE MEAUX : Et pour faire le lien sur le CEVA, Jean-Claude BÉGUIN (sur la problématique), le CEVA a été l'arme de recherche pour trouver des solutions contre l'algue verte, c'est-à-dire que le Conseil général et la Région Bretagne ont beaucoup travaillé dans les années 1990 et 2000 sur le sujet et sur la bactériologie aussi. On a cet outil public qui a beaucoup aidé à comprendre le fonctionnement de l'algue verte et d'une certaine manière, sur notre territoire, on est un peu moins concerné que le lieu de la grève à Plestin-les-Grèves, la baie de Saint-Brieuc et la baie de l'Arguenon - c'est à peu près ça, les trois sites en Côtes-d'Armor - et on est aujourd'hui, je pense, dans un effort remarquable d'un point de vue en tout cas de pollution d'origine domestique.

On met vraiment l'accent là-dessus, le monde agricole est pris en main, il y a suffisamment de réunions visées et supervisées par le préfet de Région - parce que c'est souvent le préfet de Région qui gère - et les industriels, on les a mis aussi au diapason puisqu'on les gère dans nos discussions internes. Le secteur industriel de Guingamp, on est en relation permanente avec eux sur les enjeux de la quantité et de la qualité de l'eau. On voit qu'au niveau de l'Agglomération, on n'a peut-être pas tous les moyens,

Jean-Claude BÉGUIN, pour pouvoir agir, mais on est quand même au cœur du dispositif pour savoir si on va dans le bon sens. Mon sentiment, c'est que, tendanciellement, comme le disait Jean LE FLOC'H il y a quelques années, la tendance est plutôt dans ce qu'il disait c'est-à-dire une tendance à la diminution, on le voit, mais il ne faut surtout pas baisser la garde, d'où la nécessité d'avoir un SMVM qui soit revu, la nécessité d'avoir un CEVA qui soit capable de nous accompagner et d'être avec des entreprises qui sont dans l'enjeu de la qualité et de la quantité alimentaires.

Y a-t-il d'autres questions ou observations avant de clore ce chapitre Économie très intéressant, qui allie la terre et la mer ? C'est un rapport qui montre que l'Agglomération a toute sa pertinence en termes d'activité économique entre la terre (l'œuf) et la mer (l'algue). On est sur une conjugaison d'intérêts intéressante au titre agroalimentaire.

Pas d'autres observations, donc je vais mettre aux voix les rapports de la commission, sachant que Yannick ECHEVEST ne prendra pas part au vote pour la cession d'un terrain à la SAS.

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté le 16 avril 2024 qui affirme la nécessité d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée ;

Vu la stratégie Mer et Littoral et sa feuille de route ;

Considérant l'objectif stratégique de conforter la vocation nourricière du territoire, notamment en favorisant une production alimentaire maritime locale de qualité ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (01 abstention, AUBRY Gwénaëlle) :

- Valide l'adhésion de l'Agglomération au CLUSTER ALGUES BRETAGNE moyennant une cotisation d'un montant de 2 000 € en 2025 ;
- Valide l'intégration de l'Agglomération au capital du CEVA pour un montant de 10 000 € prime d'émission comprise, sans aucun engagement au titre des investissements potentiels prévus par le propriétaire du CEVA ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2025-04-108

EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS 2025

Vincent LE MEAUX : Sur les emplois associatifs locaux, nous restons un acteur majeur avec le Conseil départemental, les communes ou les associations et, bien sûr, l'Agglomération sur un certain nombre d'associations qui, aujourd'hui ont des salariés et, dans le travail qu'on va faire au mois de mai sur les autres associations, on sera attentif à celles qui ont des salariés, on en connaît plusieurs sur le territoire. Cela pour vous dire que l'action spécifique « emplois associatifs locaux » est bien maintenue au titre des subventions 2025 sur Guingamp-Paimpol Agglomération.

Vu la délibération n°2024-04-096 adoptée le 16 avril 2024 pour prolonger le dispositif d'une année supplémentaire ;

Vu le Budget primitif 2025 adopté le 25 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1,4 M€ pour les associations ;

Considérant les dates de fin des avenants signés courant 2024 dans le but de laisser le temps au Conseil départemental de finaliser le travail d'actualisation du dispositif et de ses critères ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant les emplois aidés concernés, détaillés ci-dessous :

Les emplois associatifs conventionnés (avenants signés pour 2024-2025)			
AGGLOMERATION - CONVENTIONS AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX			
Association	Objet	Date de fin des avenants signés en 2024	Prise en charge maximale en 2025
Entente du Trieux Football Club	Emploi éducateur	02/11/2025	8 000,00 €
Club Nautique Pontrivien	Emploi éducateur sportif	01/03/2026	8 000,00 €
Argoat Judo Club	Emploi professeur de judo	01/09/2025	2 666,66 €
Cirque en flotte	Emploi technicien animation du cirque	01/09/2025	8 000,00 €
Ciné La Belle Equipe	Emploi animateur culturel	01/07/2026	8 000,00 €
Melrose	Emploi chargé de diffusion	01/04/2026	8 000,00 €
Echiquier guingampais	Emploi animateur	01/10/2025	8 000,00 €
Club de natation Paimpol-Goëlo	Emploi entraîneur	01/09/2025	8 000,00 €
Club des nageurs de Guingamp	Emploi éducateur sportif	01/08/2026	8 000,00 €
Ludothèque Au coin du jeu	Emploi animateur ludothèque	01/09/2025	6 640,00 €
Etudes et chantiers	Emploi chargé de projets locaux et européens	01/01/2026	8 000,00 €
Eau et Rivières de Bretagne (CRIR)	Emploi responsable biologique aquarium	01/02/2026	8 000,00 €

En 2025, la prise en charge maximale s'élèvera à 113 306,66 €. Le versement de la subvention se fera, comme prévu par la convention, sur la base du temps de présence du salarié sur le poste co-financé et des justificatifs fournis.

L'Agglomération sera prochainement sollicitée par le Conseil départemental pour la poursuite du dispositif pour les trois prochaines années.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide au titre de l'année 2025 les subventions prévues dans les avenants signés en 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette délibération.

DEL2025-04-109**EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS 2025 – WAR DRO AN NATUR**

Vu la délibération n°2024-04-096 adoptée le 16 avril 2024 pour prolonger le dispositif d'une année supplémentaire ;

Vu le Budget primitif 2025 adopté le 25 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1,4 M€ pour les associations ;

Considérant les dates de fin des avenants signés courant 2024 dans le but de laisser le temps au Conseil départemental de finaliser le travail d'actualisation du dispositif et de ses critères ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant les emplois aidés concernés, détaillés ci-dessous :

Les emplois associatifs conventionnés (avenants signés pour 2024-2025)			
AGGLOMERATION - CONVENTIONS AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX			
Association	Objet	Date de fin des avenants signés en 2024	Prise en charge maximale en 2025
War Dro An Natur	Emploi directeur	01/08/2026	8 000,00 €

En 2025, la prise en charge maximale s'élèvera à 113 306,66 €. Le versement de la subvention se fera, comme prévu par la convention, sur la base du temps de présence du salarié sur le poste co-financé et des justificatifs fournis.

L'Agglomération sera prochainement sollicitée par le Conseil départemental pour la poursuite du dispositif pour les trois prochaines années.

DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide au titre de l'année 2025 la subvention de 8 000 € à War Dro an Natur prévue dans l'avenant signé en 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette délibération.

DEL2025-04-110**EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS 2025 – MJC BÉGARD**

Vu la délibération n°2024-04-096 adoptée le 16 avril 2024 pour prolonger le dispositif d'une année supplémentaire ;

Vu le Budget primitif 2025 adopté le 25 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1,4 M€ pour les associations ;

Considérant les dates de fin des avenants signés courant 2024 dans le but de laisser le temps au Conseil départemental de finaliser le travail d'actualisation du dispositif et de ses critères ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant les emplois aidés concernés, détaillés ci-dessous :

Les emplois associatifs conventionnés (avenants signés pour 2024-2025)			
AGGLOMERATION - CONVENTIONS AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX			
Association	Objet	Date de fin des avenants signés en 2024	Prise en charge maximale en 2025
MJC	Emploi responsable administratif et financier	01/09/2025	8 000,00 €
MJC	Emploi animateur culturel	01/09/2025	8 000,00 €

En 2025, la prise en charge maximale s'élèvera à 113 306,66 €. Le versement de la subvention se fera, comme prévu par la convention, sur la base du temps de présence du salarié sur le poste co-financé et des justificatifs fournis.

L'Agglomération sera prochainement sollicitée par le Conseil départemental pour la poursuite du dispositif pour les trois prochaines années.

AUBRY Gwénaëlle, BOÉTÉ Cécile, DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide au titre de l'année 2025 la subvention de 16 000 € à la MJC de Bégard prévue dans les avenants signés en 2024 (8 000 € pour l'emploi de responsable administratif et financier et 8 000 € pour l'emploi animateur culturel) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette délibération.

Vincent LE MEAUX : Josette CONNAN, on en vient aux rapports de la commission Nouvelles dynamiques territoriales et nous n'aurons pas à présenter le budget primitif de l'Office du Tourisme, puisque nous n'avons pas la possibilité de le faire vu le quorum (on le fera au moment du prochain Conseil d'Agglomération), sur les tarifs Boutique Milmarin et sur le séjour Projet Jeunes été 2025.

DEL2025-04-111 MILMARIN : TARIFS BOUTIQUE

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin développe une activité qui s'est diversifiée ces dernières années et comprend désormais :

- Un espace d'exposition temporaire consacré à des thématiques maritimes en lien avec le territoire (par exemple en 2023 Pierre Loti, de 2024 à 2026 « Rivages partagés » sur le patrimoine et l'actualité des activités maritimes de la baie et du Trieux...).
- Un espace d'exposition permanent consacré à la marine marchande contemporaine
- Un fonds documentaire de plus de 5000 documents consultable sur rendez-vous
- Une boutique spécialisée sur la thématique maritime
- Un relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Le centre a obtenu le label Accueil Vélo et la marque Tourisme & handicap.

Procès-verbal

Le centre est ouvert toute l'année, accueille les particuliers et les groupes et groupes scolaires, et organise des animations et événements dans les murs et en dehors (conférences, projections, spectacles...).

1. Tarifs pour les individuels

Visite pour les individuels			
	Plein tarif	6,00€	
	Tarif réduit*	4,00€	
	Abonné	4,00€	
	Séjour OIT, CE	5,40€	
	0-5 ans	0,00€	

*6 à 17 ans, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap.

Tarif spécial Journée des loisirs

L'opération régionale « La journée des loisirs » est organisée chaque année pour ouvrir la saison touristique, depuis 2023 l'offre proposée par tous les sites participants dont Milmarin est 1 entrée achetée = 1 entrée gratuite (sur le tarif le moins cher).

Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

Animations pour les individuels			
Visite guidée	Qu'elle porte sur l'un des deux espaces d'exposition ou les deux, la visite guidée est au tarif d'entrée et donne accès aux deux espaces.	Plein	6,00€
		Réduit	4,00€
		Abonné	4,00€
		0-5 ans	0,00€
Balade patrimoine	Balade guidée à Ploubazlanec.	Plein	5,00€
		0-5 ans	0,00€
Balade patrimoine augmentée	Balade patrimoine à l'aube ou au coucher du soleil, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.	Plein	7,00€
		0-5 ans	0,00€
Veillée à la Maison de l'estuaire	Animation organisée avec la Maison de l'estuaire, comprenant le billet de TER depuis Paimpol.	Plein	10,00€
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	Visite guidée d'une chapelle de la commune en lien avec la grande pêche.	Plein	2,50€
		0-5 ans	0,00€
Visite guidée avec un professionnel de la mer	« Récit de marin » ou visite guidée d'une exposition avec un professionnel.	Plein	6,00€
		Réduit	4,00€
		Abonné	4,00€
		0-5 ans	0,00€
Matelot d'un jour	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins.	Plein	3,50€
Visite ludique d'un ou deux espaces d'exposition	A destination du jeune public ou des familles : Le Trésor de l'Oncle Ernest Le Journal de bord de Pierre Loti	Plein	6,00€
		Réduit	4,00€
		0-5 ans	0,00€
Conférence, projection	Événement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	2,00€
Jeu de piste à Ploubazlanec	Évènement annuel	Plein	3,00€

Procès-verbal

*Réduit : 6 à 17 ans, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap.

2. Tarifs pour les groupes scolaires

Tarif pour les primaires : forfait pour 1 classe de 20 + tarif individuel par élève supplémentaire

exemple : classe de 22 pour la visite d'une expo : 40€ + 2x2€

Prestation	Prix	Durée	
Visite d'1 expo	40,00 €	1h	soit 2€ par élève
Visite d'1 expo + atelier matelotage	60,00 €	1h30	soit 3€ par élève
Visite de 2 expos	60,00 €	1h30	soit 3€ par élève
Visite de 2 expos + atelier matelotage	60,00 €	2h15	soit 3€ par élève
Balade patrimoine	70,00 €	2h30	soit 3,50€ par élève
Balade patrimoine + chapelle de Perros-Hamon	80,00 €	2h30	soit 4€ par élève

Tarif pour les collèges et lycées : forfait pour 1 classe de 25 + tarif individuel par élève supplémentaire

exemple : classe de 27 pour la visite d'une expo : 50€ + 2x2€

Prestation	Prix	Durée	
Visite d'1 expo	50,00 €	1h	soit 2€ par élève
Visite d'1 expo + atelier matelotage	75,00 €	1h30	soit 3€ par élève
Visite de 2 expos	75,00 €	1h30	soit 3€ par élève
Visite de 2 expos + atelier matelotage	75,00 €	2h15	soit 3€ par élève
Balade patrimoine	88,00 €	2h30	soit 3,50€ par élève
Balade patrimoine + chapelle de Perros-Hamon	100,00 €	2h30	soit 4€ par élève

Gratuit pour les enseignants et accompagnateurs, ainsi que pour le Lycée maritime Pierre Loti de Paimpol.

3. Tarifs pour les groupes adultes

A titre informatif on indique ici le coût par personne pour les 2 prestations les plus choisies :

Jauge : 10 à 15 personnes (facturé : 15)

Visite libre 1 expo	45,00 €	
Visite guidée 1 expo	52,50 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	82,50 €	
Visite libre 2 expos	73,50 €	
Visite guidée 2 expos	81,00 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	81,00 €	
Balade patrimoine guidée	60,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	67,50 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	133,50 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	141,00 €	
<i>Jauge : 16 à 24 personnes (facturé : 24)</i>		
Visite libre 1 expo	72,00 €	
Visite guidée 1 expo	84,00 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	132,00 €	
Visite libre 2 expos	117,60 €	

Visite guidée 2 expos	129,60 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	129,60 €	
Balade patrimoine guidée	96,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	108,00 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	213,60 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	225,60 €	
<i>Jauge : 25 à 40 personnes (facturé : 40)</i>		
Visite libre 1 expo	120,00 €	
Visite guidée 1 expo	140,00 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	220,00 €	
Visite libre 2 expos	196,00 €	
Visite guidée 2 expos	216,00 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	216,00 €	
Balade patrimoine guidée	160,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	180,00 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	356,00 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	376,00 €	
<i>Jauge : à partir de 41 personnes (facturé : 60 personnes)</i>		
Visite libre 1 expo	180,00 €	
Visite guidée 1 expo	210,00 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	330,00 €	
Visite libre 2 expos	294,00 €	
Visite guidée 2 expos	324,00 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	324,00 €	
Balade patrimoine guidée	240,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	270,00 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	534,00 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	564,00 €	

Si un groupe de cette dernière jauge dépasse les 60 personnes, chaque participant supplémentaire paie son coût individuel (exemple : 5,40€ pour la visite guidée 2 expos).

Gratuité pour les accompagnants : 1 à partir de 25 participants, 1 supplémentaire à partir de 40.

4. Tarifs pour les établissements et structures médico-sociaux

*on entend ici les établissements et structures médico-sociaux tels que les EHPAD, résidences autonomes, centres de jour, maisons d'accueil spécialisées, foyers de vie et d'hébergement, ESAT, IME, CMP, associations d'aide aux malades et leurs aidants... qui se déplacent principalement en tout petit effectif.

<i>Jauge : < 10 personnes, guidé ou non (facturé : 10 personnes)</i>		
Visite d'1 expo	30,00 €	soit 3€ par personne
Visite d'1 expo + atelier matelotage	40,00 €	soit 4€ par personne
Visite de 2 expos	40,00 €	soit 4€ par personne
Visite de 2 expos + atelier matelotage	45,00 €	soit 4,50€ par personne
Balade patrimoine guidée	40,00 €	soit 4€ par personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	45,00 €	soit 4,50€ par personne

Jauge : > 10 personnes, guidé ou non (facturé : 20 personnes)		
Visite d'1 expo	64,00 €	soit 3,20€ par personne
Visite d'1 expo + atelier matelotage	84,00 €	soit 4,20€ par personne
Visite de 2 expos	84,00 €	soit 4,20€ par personne
Visite de 2 expos + atelier matelotage	94,00 €	soit 4,70€ par personne
Balade patrimoine guidée	84,00 €	soit 4,20€ par personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	94,00 €	soit 4,70€ par personne

Gratuit pour les accompagnateurs.

5. Tarifs des spectacles de la Sirène, centre culturel de l'Agglomération

Milmarin propose la billetterie des spectacles organisés à la Sirène, centre culturel de l'Agglomération situé à Paimpol.

SPECTACLES SIRENE		Tarif
	Plein tarif A – spectacle long	14,00€
	Plein tarif B – spectacle court	10,00€
	Tarif réduit demandeurs d'emplois et - 25 ans	8,00€

6. Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.

En rappel de la délibération n°DEL2023-12-282 : Afin de suivre l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs et en référence à la loi sur le prix unique du livre, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix actualisé.

a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088, DEL2022-07-152, DEL2022-09-174, DEL2022-11-225, DEL2023-04-096, DEL2023-05-112, DEL2023-06-143, DEL2023-09-181 et DEL2023-12-282, DEL2024-05-133, DEL2024-06-175, DEL2024-09-209 fixant les tarifs suivants :

A noter : du fait de la fin du partenariat avec Plaeraneg Gwechall, le catalogue des expositions conçu en 2019 et qui comportait le musée Mémoire d'Islande géré par l'association, ne peut plus être vendu comme tel.

Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme.

C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).

LIVRES

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène	6,80 €	9,00 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O.	38,40 €	60,00
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00
A bord des géants des mers	Claire Flécher	17,60 €	22,00
A Islande !	Ian Manook	15,93 €	21,00
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00
Ainsi naquit le Vendée Globe	Fabrice Hodecent, Didier	19,00 €	25,00
Amiraled Kab Horn (édition en breton)	Herve Ar Beg	8,36 €	11,00
Anita Conti	José-louis Bocquet, Catel	18,96 €	24,95
Anita Conti, la Dame aux semelles de vent	Collectif	24,00 €	24,00
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12,20 €	19,00
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5,12 €	8,00 €
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffelec	15,96 €	19,95
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16,00 €	25,00
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15,05 €	19,90
Avec l'Exilée à Sinaia, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13,99 €	18,50
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90
Aziyadé	Pierre Loti	7,87 €	10,40
Baradoz hag ifern (édition en breton)	Stefansson	9,12 €	12,00
Batangas	Stanislas Segard	12,08 €	15,90
Besoin de mer	Hervé Hamon	5,22 €	6,90 €
Bezhin glas : an istor difennet (édition en breton)	Inès Léraud, Pierre Van	15,20 €	20,00
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9,07 €	12,00
Bluff	David Fauquemberg	12,80 €	20,00
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00
Brèves de mer	Bernard Lunet	10,00 €	12,00
Bugaled Breizh (édition breton)	Pascal Bresson et Erwan Le	15,20 €	20,00
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le	12,80 €	20,00
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29,84 €	39,50
Cap-hornières	Fañch Rebours	13,61 €	18,00
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,80 €
Car-ferries et court-courriers	Max Rémy	36,00 €	45,00
Cargo	Marianne Rötig	9,92 €	12,50
Cargo à voile	Christiaan De Beukelaer	20,52 €	27,00
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et	Guirec Soudée	16,56 €	21,90
Carnet du Goëlo	SEHAG	6,15 €	8,00 €
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7,00 €	10,00
Cartes marines : poésie du littoral français en 130 cartes	Marine Lebreton	38,00 €	50,00
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	10,00
Catalogue exposition Milmarin - Rivages partagés	Milmarin	7,00 €	7,00 €
Catalogue Milmarin ALL	GPA		12,00
Catalogue Milmarin ANG	GPA		12,00

Procès-verbal

Catalogue Milmarin BRE	GPA		12,00
Catalogue Milmarin FRA	GPA		12,00
Cette éternelle nostalgie. PAGES DE JOURNAL (1878-	Pierre Loti	8,92 €	11,80
Cette nuit, la mer est noire (poche)	Florence Arthaud	5,24 €	6,90 €
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13,31 €	17,60
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19,96 €	26,30
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1,51 €	2,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	11,40 €	15,00
Corvette Roselys 1942	Marguerite Giret	19,76 €	26,00
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92 €	19,90
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14,08 €	22,00
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime	collectif	24,00 €	30,00
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Des rêves à tenir	Nicolas Deleau	5,85 €	7,70 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard Henry Dana	8,70 €	11,50
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50
E seizh avel ar bed (édition en breton)	Fañch Peru	9,12 €	12,00
E.M L'idée du large	François Mousset	11,40 €	15,00
Eaux troubles	Eric Blanc	12,08 €	15,90
Eldorado	Laurent Gaudé	3,91 €	6,10 €
En dérive	Roger Verceles, Yvonne Jean-	9,60 €	15,00
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16,00 €	25,00
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,36 €	8,90 €
Escale à Saint-Pierre-et-Miquelon - Les Peintres officiels	François Bellec	16,72 €	22,00
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8,29 €	12,95
Faudacq à Ploubazlanec	André Soubigou	11,90 €	17,00
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10,50 €	15,00
Faust-noz : Nouvelles cruelles de Bretagne	Fanch Rebours	13,68 €	18,00
Femmes d'aventures	collectif	9,80 €	12,90
Femmes pirates (poche)	Marie-Ève Sténuet	12,16 €	7,70 €
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fil d'or (poche)	Suzy Solidor	6,00 €	7,90 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12,80 €	20,00
Gant avel va vuhez	Loeiz Bihannig	10,02 €	13,18
Géant des mers chaudes	Anita Conti	7,33 €	9,70 €
Goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00 €	25,00
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00
Grandeur des îles	Odette du Puigauveau	7,36 €	9,20 €
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14,74 €	19,50
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3,00 €
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18,15 €	24,00
Habiter une ville touristique	Collectif Droit à la ville	10,24 €	16,00

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_115-DE

Henri Rivière - Estampes	Olivier LEVASSEUR ; Yann LE	29,64 €	39,00
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le	9,75 €	12,90
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00
Histoires d'"empire"	JeanYves Brouard	29,64 €	39,00
Hommes des tempêtes	Frédéric Brunquell	6,05 €	8,00 €
Horn	Alain Emery	7,04 €	11,00
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20 €	21,50
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00
Je n'étais pas la bienvenue	Nathalie Guibert	6,08 €	8,00 €
Jérusalem	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Jeunesse	Joseph Conrad	1,51 €	2,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	12,00
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16,00 €	25,00
Krouman	Fanch Rebours	10,24 €	16,00
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	6,80 €	8,95 €
L'abeille d'Ouessant (poche)	Hervé Hamon	6,04 €	7,95 €
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7,04 €	11,00
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12,80 €	20,00
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et	12.85€	17.00
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14,36 €	19,00
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,47 €	11,20
La biodiversité littorale vue par Mathurin Méheut	Michel GLÉMAREC	20,52 €	27,00
La Bretagne mystique	Jean-Georges Cornelius		37,00
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14,08 €	22,00
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00 €	15,00
La déco du marin	Patrick Moreau	9,60 €	15,00
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	18,16 €	23,90
La forêt amante de la mer	Hatakeyama Shigeatsu	15,20 €	20,00
La Galilée	Pierre Loti	5,82 €	7,70 €
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,77 €	8,95 €
La grande pêche	Jean-Yves Delitte, Jean-	18,90 €	25,00
La loi de la mer	Davide Enia	5,59 €	7,40 €
La lumière enchaînée	Queffélec	15,16 €	18,95
La lune est blanche	François et Emmanuel	19,20 €	30,00
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16,58 €	27,00
La Mer	Piotr Karski , Lydia	12,79 €	16,90
La mer autour de nous	Rachel Carson	9,12 €	12,00
La mer, une infographie	Cyrille P. Coutanzais,	20,00 €	25,00
La morue	Loïc Josse	44,98 €	59,50
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La pêchécologie	Didier Gascuel	9,60 €	15,00
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9,75 €	12,90
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4,45 €	6,95 €
La révolution des algues : nourrir, soigner, fabriquer,	Vincent Doumeizel	6,69 €	8,80 €
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5,44 €	7,20 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_115-DE

La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90
La vagabonde des mers (poche)	Ella Maillart	7,33 €	9,70 €
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,96 €	9,40 €
Le bosco de Kerpalud	Corlouer	15,20 €	19,00
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18,87 €	24,95
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5,82 €	7,70 €
Le Désert	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Le dessous des cartes : La puissance et la mer ; Atlas de	Emilie Aubry, Frank Tétart	22,72 €	29,90
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9,60 €	15,00
Le goût du large	Nicolas Delesalle	5,55 €	7,30 €
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95
Le Grand Marin	Poulain	6,80 €	8,95 €
Le grand métier	Jean Recher	7,79 €	10,30
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5,52 €	7,30 €
Le littoral, le passé futur de la Bretagne du Xve au XXI	Gérard Le Bouedec et Tves-	15,20 €	20,00
Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6,17 €	8,15 €
Le marabout, la perruche et le singe	Alain QUELLA-VILLÉGER	17,24 €	22,80
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5,91 €	9,20 €
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7,56 €	10,00
Le Paquebot	Pierre Assouline	15,88 €	21,00
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17,81 €	29,00
Le Pays de Paimpol aux 4 saisons	Yvonnig Photographe	30,00 €	30,00
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12,47 €	16,50
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	6,12 €	8,30 €
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00
Le Portrieux jadis et naguère - Toutes toiles dehors	Association Les Amis de	25,00 €	25,00
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40
Le Roman d'un enfant	Pierre Loti	7,33 €	9,70 €
Le Roman d'un Spahi	Pierre Loti	7,33 €	9,70 €
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	5,22 €	7,40 €
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3,78 €	5,00 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en	Jean-Paul Mari	12,16 €	19,00
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités	François Lasserre, Isabelle	6,73 €	8,90 €
Les Breagnes de Pierre Loti	Association Pierre Loti à	22,00 €	22,00
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5,09 €	7,95 €
Les chasseurs d'écumes - Tome 1	François Debois, Serge Fino	11,60 €	14,50
Les chasseurs d'écumes - Tome 2	François Debois, Serge Fino	11,60 €	14,50
Les combats et l'honneur des forces navales françaises	Schlumberger	19,48 €	24,35
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3,78 €	5,00 €
Les cormorans	Edouard Joussetin	15,12 €	20,00

Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de	11,27 €	16,40
Les damnées de la mer – femmes et frontières en	Camille Schmoll	15,12 €	20,00
Les Derniers jours de Pékin	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Les Désenchantées	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12,80 €	20,00
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les Gravieres - Clochards des mers	Luc Corlouër	19,00 €	25,00
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffelec	17,56 €	21,95
Les invisibles	Roy Jacobsen	5,59 €	7,40 €
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3,78 €	5,00 €
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00
Les marins ne savent pas nager	Dominique Scali	19,38 €	25,50
Les marins ne savent pas nager - Tome 1 (poche)	Dominique Scali	7,14 €	9,40 €
Les marins ne savent pas nager - Tome 2 (poche)	Dominique Scali	6,76 €	8,90 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 –	Francis Vallée	14,08 €	22,00
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3,78 €	5,00 €
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2,27 €	3,00 €
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9,07 €	12,00
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18,56 €	29,00
Les Peintres officiels de la Marine d'hier à aujourd'hui	François BELLEC	29,64 €	39,00
Les plantes du bord de mer	Jean David	2,27 €	3,00 €
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8,28 €	10,95
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6,73 €	8,90 €
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4,16 €	6,50 €
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1,51 €	2,00 €
Lettres du Pacifique	Henri Bourdureau	17,60 €	24,00
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1,93 €	2,55 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Livret spectacle - Les gens de mer	Association Presqu'île a Tue	10,00 €	10,00
L'océan est-il le maître du climat ?	Paul Tréguer	9,12 €	12,00
L'océan me dit reviens	Guirec Soudée	15,04 €	19,90
L'océan me dit reviens (poche)	Guirec Soudée	6,54 €	8,60 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno	12,85 €	17,00
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno	12,10 €	16,00
Loti, le dandy magnifique	Michelle Briec	12,80 €	16,00
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6,20 €	8,20 €
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en	12,00 €	12,00
Manuel de survie sur une île déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6,96 €	9,40 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_115-DE

Mathurin Méheut - Les vieux métiers de Bretagne	Denis-Michel BOËLL	9,80 €	12,90
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9,75 €	12,90
Mediterranée	Baudoin	11,27 €	14,90
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80 €	16,00
Mémoires de la mer	collectif	5,91 €	8,30 €
Mers et océans du monde	Judith Homoki ; Martin	21,28 €	28,00
Merveilles et légendes de la mer - récits de Bretagne	Xavier Husson	15,60 €	19,50
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6,37 €	9,95 €
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16,00
Mon bateau	Roberto Innocenti	13,61 €	18,00
Mon frère le fou	Séra	11,04 €	17,25
Mon frère Yves	Pierre Loti	6,96 €	9,40 €
Mon ile	Alain Lebrun	10,26 €	13,50
Mur Méditerranée	Louis-Philippe Dalember	6,61 €	8,70 €
Naufrage	Vincent Delecroix	13,30 €	17,50
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6,58 €	8,70 €
Navigatrices : 20 portraits d'aventurières de la mer	Stéphane Dugast	22,64 €	29,95
Nœuds marins	Lebrun	3,74 €	4,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90
Nous les noyés	Carsten Jensen	9,00 €	11,90
Océan	Hélène Druvert ,	18,40 €	23,00
Océan mer	Alessandro Baricco	6,61 €	8,90 €
Océano	Rigaud	14,74 €	20,50
Odette de Puigadeau et la Bretagne	Monique Vérité	13,61 €	18,00
Odyssée d'un marin de la France libre	Ménage	15,20 €	19,00
Paimpol et son terroir	Monseigneur Kerlévéo		35,00
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10,50 €	15,00
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals	Anne-Marie Laboureur	11,20 €	14,00
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90
Paquebots de la Loire croisières, escales et constructions	Edmond Guibert	18,05 €	23,75
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7,49 €	9,90 €
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik	6,58 €	8,90 €
Pawana	JMG Le Clezio	5,37 €	7,10 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3,78 €	5,00 €
Pêcheur d'Islande (poche)	Pierre Loti	3,94 €	5,20 €
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14,08 €	22,00
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18,90 €	25,00
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5,22 €	6,90 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12,85 €	17,00
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11,35 €	15,00
Perdu en mer	Cerisier	8,13 €	12,70
phare	collectif	5,91 €	7,80 €
Pierre Loti - Le Monde, en passant	Alain Quella-villéger, Bruno	15,80 €	20,90
Pierre Loti dessinateur	Alain Quella-Villéger, Bruno	26,09 €	34,35

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_115-DE

Pierre Loti dessinateur - Une oeuvre au long cours	Alain Quella-Villéger, Bruno	26,08 €	34,50
Pierre Loti et le Pays basque	MARÇOT Jean-Louis	22,68 €	30,00
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno	28,73 €	38,00
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9,60 €	15,00
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11,30 €	14,95
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9,00 €	22,00
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,97 €	19,80
Pontée	Jean-Paul Honoré	12,10 €	16,00
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première	Laure Buisson	5,98 €	7,90 €
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18,40 €	23,00
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00
Racleurs d'océans	Anita Conti	7,87 €	10,40
Rade amère	Ronan Gouézec	4,80 €	7,50 €
Ramuntcho	Pierre Loti	6,96 €	9,20 €
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et	6,80 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96 €	29,95
Soldats bleus. Journal intime (1914-1918)	Pierre Loti	7,94 €	10,50
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60 €	18,00
Station de sauvetage de Pors Even en Ploubazlanec 1897-	François Souquet	10,00 €	10,00
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11,20€	14,00
Sur l'eau	Maupassant	4,16 €	5,70 €
Sur les côtes de Terre-Neuve Tome 1 : Sylvanus	Donna Morrissey	17,86 €	23,50
Terre-Neuvas	Chabouté	13,80 €	18,25
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00
The box	Levinson	19,92 €	24,90
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12,39 €	19,30
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseume, Kraehn	11,20 €	13,99
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00
Triste XIXème siècle pour les Côtes du Nord	Jean Martin	16,64 €	22,00
Typhon	Joseph Conrad	4,61 €	6,10 €
Ultramarins	Mariette Navarro	6,90 €	15,00
Ultramarins (poche)	Mariette Navarro	6,08 €	8,00 €
Un feu s'allume sur la mer (poche)	Queffélec	15,96 €	19,95
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90
Un novice au long cours sur le Robert Espagne	Tanneau	15,98 €	20,10
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	5,29 €	7,00 €
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur	Parcou	12,00 €	15,00

Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,37 €	7,10 €
Un siècle d'images à Paimpol autour du port	Yvonnig Photographe	30,00 €	30,00
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90
Une belle grève de femme - Les penn Sardin, Douarnenez	Anne Crignon	7,60 €	10,00
Une histoire des courses au large	Charlotte Mery	19,72 €	25,95
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,35 €	8,40 €
Veuves de pêcheurs	Pierre Loti	6,80 €	9,00 €
Victoire en solitaire	Eric Tabarly	15,96 €	21,00
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12,85 €	17,00
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4,62 €	6,00 €
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6,96 €	9,20 €
Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly ,	11,35 €	15,00
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-	12,80 €	20,00

BD ET ROMANS GRAPHIQUES

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT -	P. VENDE
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12,20 €	19,00 €
A contre-marée	Manon Selli; Lauriane Miara	21,28 €	28,00 €
Bleu Pétrole	Gwenola Morizur	14,29 €	18,90 €
Pierre Loti, une vie de voyageur	Didier Quella-Guyot, Alain Quella-Villéger,	15,80 €	20,90 €
Aziyadé	Franck Bourgeron	12,39 €	19,30 €
Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Souvenirs de la mer assoupie	Shin'ya Komatsu	10,64 €	14,00 €
Pêcheur d'Islande BD - T1	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90 €
Pêcheur d'Islande BD - T2	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90 €
GABRIELA B - Embannadur klok	Alain Robet Dominique Robet	13,38 €	18,26 €
Un brise-glace sous les tropiques	Nicolas Vial	29,64 €	39,00 €
Embarqué	Christian Cailleux	15,36 €	24,00 €
Entre terre et mer 1. Le jeune	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 3. La belle	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT -	P. VENDE
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12,79 €	16,90 €
An heuz (Édition en breton)	Liza Kerivel, Manon	9,12 €	12,00 €
Anael hag ar beg-hir (édition en breton)	Christophe Boncens	5,32 €	7,00 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42 €	13,90 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de	6,73 €	8,90 €
Cargo	Jérôme Peyrat et Adèle	9,83 €	13,00 €
Comment les algues peuvent sauver le monde	Vincent Doumeizel,	13,68 €	18,00 €
Copain des mers	Arbelot	12,40 €	15,50 €
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9,79 €	12,95 €
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et	9,00 €	11,90 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9,00 €	11,90 €
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de	Fleur Daugey	5,24 €	6,90 €
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier,	12,85 €	17,00 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3,41 €	4,50 €
La mer : des sons à écouter, des images à regarder	Marion Billet	7,60 €	10,00 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_115-DE

Le capitaine au long cours	Jean-Michel Billioud,	4,40 €	5,50 €
Le magicien des mers	Yves Hugues	1,93 €	2,55 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,03 €	9,70 €
Le vieil homme et la mer - FALC	Ernest Hemingway	16,72 €	22,00 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	6,00 €	7,90 €
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	6,00 €	7,90 €
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
L'île au Trésor - FALC	Robert Louis Stevenson	13,68 €	18,00 €
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton	Baptiste Massa	4,16 €	6,50 €
L'incroyable aventure de Florence Arthaud,	Claire Astolfi	5,24 €	6,90 €
Mes années pourquoi : La Bretagne	Erell Guegen	9,80 €	12,90 €
Mes années pourquoi : Les bateaux	Laurence Muguet	9,80 €	12,90 €
Mes ptits docs : Les bateaux	Robert Barborini,	5,98 €	7,90 €
Mes p'tits docs : les coquillages	Stéphanie Ledu, Claire	6,00 €	7,90 €
Mon île	Mark Janssen	10,26 €	13,50 €
Où l'océan rencontre le ciel	Terry Fan, Eric Fan	11,34 €	15,00 €
Perdu en mer	Cathy Ytak	3,03 €	3,99 €
Plonge dans la mer sombre	Théa Lu	11,32 €	14,90 €
Quatre mousses au Cap Horn, Hissez les voiles !	Herve Peaudecerf,	18,62 €	24,50 €
Seul sur la mer immense (poche)	Michael Morpurgo	6,61 €	8,70 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7,56 €	10,00 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82 €	24,90 €
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4,16 €	5,50 €
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €

JEUX			
TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT -	P. VENDE
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90	19,00
60119 City - Le ferry	Lego	24,99	27,00
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7,52	9,95
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12	13,90
Bateau en bois (jeux)	Maison Tiroit	22,72 €	29,90 €
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3,00
Je colorie des algues	ANNE DESBLACHES D'ESTRAN	6,50 €	9,80 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5,22	7,50
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4,60	10,90
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10,55	13,95
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2,95	3,90
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33,33	45,00
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10,00	10,00
Matelotage kit	Marc Vidal	4,42	6,90
Mémo Petit Némo	Les jouets libres	19,90 €	19,90 €
Memory animal marin	Pirouette Cacahuète	17,90	17,90
Mes petits voiliers	Pirouette Cacahuète	5,60	
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5,60	13,90
Mistigri des océans	Pirouette Cacahuète	5,40	12,90
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	22,90	22,90
Origami de la mer – Maman les p'tits bateaux	Editions Vagnon	7,52	9,95

Porte-conteneurs en bois	Vilac	25,54	39,90
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans	Ouneed	1,66	5,00
Puzzle OCEAN	Mibo Coq en pâte	20,00	20,00
AFFICHES ET CARTES POSTALES			
TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT -	P. VENDE
Affiche - Henri Rivière- Les Bords du Trieux au	Armel Brittany	35,00	35,00
Affiche - Mathurin Méheut - Le Homard bleu	Armel Brittany	25,00	25,00
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5,00
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7,00
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		5,00
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7,50	15,00
Affiche Milmarin	Milmarin		2,00
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol		3,00
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7,00
Carte postale association Pierre Loti – aucun	Association Pierre Loti de	1,00	1,00
Carte postale Chapelle de Perros Hamon	Association Plaeraneg	0,50	0,50
Carte postale Loti	Collection ouest	1,00	2,00
Carte postale Milmarin - offerte			0€
Cartes postales - Henri Rivière	Armel Brittany	2,50	2,50
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1,10
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1,10
Cartes postales du territoire	Quyén	1,12	1,50
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60	2,00
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1,00	2,00
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0,50	1,00
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80	1,00
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1,10
Enveloppes cartes postales			0,30
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21,00	30,00
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24,00	30,00
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24,00	30,00
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24,00	30,00
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16,00	20,00
DVD			
TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT -	P. VENDE
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,90 €
DIVERS			
TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT -	P. VENDE
Broche Loti	Collection ouest	1,75 €	3,50 €
Gobelets réutilisables Milmarin		1,05 €	1,50 €
Henri Rivière - carnet les bords du Trieux	Armel Brittany	14,90 €	14,90 €
Magnet Loti format 1	Collection ouest	3,25 €	6,50 €
Magnet Loti format 2	Collection ouest	2,50 €	5,00 €
Marque-page Loti	Collection ouest	1,00 €	2,00 €
Mathurin Méheut - carnet le homard bleu	Armel Brittany	14,90 €	14,90 €
Photocopie couleur			0,20 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €

Ces prestations sont réalisées selon le principe de l'encaissement pour compte de tiers :

Produit	Prix de vente	Commission prélevée par l'OIT	Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT	Part Agglomération sur la rétrocession
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%
Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement.

Nouveaux tarifs proposés à la boutique

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT (TVA 5,5%)	P. VENTE	Commentaires
Mon frère Yves	Loti	7,18 €	9,50 €	Changement de prix
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	49,14 €	65,00 €	Changement de prix
Aziyadé	Pierre Loti	7,94 €	10,50 €	Changement de prix
Bluff	David Fauquemberg	16,56 €	21,90 €	Changement de prix
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,80 €	Changement de prix
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	10,51 €	13,90 €	Changement de prix
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	10,51 €	13,90 €	Changement de prix
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,67 €	8,80 €	Changement de prix
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,82 €	7,70 €	Changement de prix
Un feu s'allume sur la mer (poche)	Queffelec	6,05 €	8,00 €	Changement de prix
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard Henry Dana	9,07 €	12,00 €	Changement de prix
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,80 €	9,00 €	Changement de prix
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	11,34 €	15,00 €	Changement de prix
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	11,34 €	15,00 €	Changement de prix
Typhon	Joseph Conrad	4,99 €	6,60 €	Changement de prix
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	11,34 €	15,00 €	Changement de prix
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,41 €	9,80 €	Changement de prix
Matelot	Pierre Loti	7,18 €	9,50 €	Changement de prix
A bord des bateaux de sauvetage	Jean-yves Delitte, Jean-Benoît Héron	18,90 €	25,00 €	Nouvelle entrée boutique
Une histoire du cap Horn	Patrick Benoiton	19,62 €	25,95 €	Nouvelle entrée boutique
Mes docs Sport La voile	Camille Babeau, Fabien Laurent	7,18 €	9,50 €	Nouvelle entrée boutique

Une histoire des grandes exploratrices	Caroline Riegel	19,62 €	25,95 €	Nouvelle entrée boutique
Au-delà de la mer (poche)	Paul Lynch	5,97 €	7,90 €	Nouvelle entrée boutique
Bluff (poche)	David Fauquemberg	6,80 €	9,00 €	Nouvelle entrée boutique
Les p'tits secrets de l'huître	Véronique Hermouet, Luc Turlan	5,97 €	7,90 €	Nouvelle entrée boutique
La petite oie des mers	Coralie Saudo, Mélanie Fuentes	9,07 €	12,00 €	Nouvelle entrée boutique
Mon premier imagier de Bretagne	Morgane Boullier	10,58 €	14,00 €	Nouvelle entrée boutique

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les nouveaux tarifs de Milmarin pour la boutique.

DEL2025-04-112 SÉJOURS PROJET JEUNES ÉTÉ 2025 : TARIFICATION

Dominique PARISCOAT : Le service Jeunesse organise et accompagne surtout les jeunes du territoire et deux projets pour cette année, un début juillet et un autre fin juillet.

Le premier est un séjour de découverte de la Catalogne et le second, c'est la découverte des Pays de la Loire avec une visite au Futuroscope.

Les tarifs sont pour le premier (la Catalogne) de 250 € et pour le Futuroscope de 125 €, sachant qu'il y a eu beaucoup d'animations qui ont été faites et les jeunes s'emparent vraiment de leur projet pour avoir de l'autofinancement, notamment à Plésidy la semaine dernière, et une soirée Bacardi début avril.

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le Projet de Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération "Horizon 2030", et plus particulièrement son engagement 2-1 « s'associer aux jeunes dans la construction de leur parcours de vie » ;

Vu le projet éducatif de l'agglomération adopté en 2019, et plus particulièrement ses axes pour les 12-25 ans autour de l'accompagnement des dynamiques d'engagement, de l'autonomie et de la responsabilisation ;

Considérant la mise en place de séjours jeunes pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'exercice de sa compétence jeunesse et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025 ;

Considérant les objectifs et les contenus des « séjours projet » organisés par les jeunes du territoire et leurs animateurs ;

Considérant l'implication des jeunes pour dynamiser leur territoire et récolter des fonds pour financer leur séjour ;

Le service jeunesse organise et accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de deux « séjours projet » :

Procès-verbal

Séjour Projet « A la découverte de la Catalogne »	Pôle jeunesse de Bourbriac Du 07 au 11 juillet 2025 Pour 12 jeunes (5 jours, 4 nuits)	Tarif par jeune : 250 €
Séjour Projet « Futuroscope et découverte Pays de la Loire »	Pôle jeunesse de Callac Du 28 Juillet au 1 ^{er} Aout 2025 Pour 10 jeunes (5 jours, 4 nuits)	Tarif par jeune : 125 €

Les familles éligibles (QF inférieur à 1 000 €) pourront bénéficier des aides VACAF pour ces départs en séjour.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les 2 « séjours projet jeunes » proposés ;
- Valide le tarif unique de 250 €/jeune proposé pour le séjour jeunes « A la découverte de la Catalogne » ;
- Valide le tarif unique de 125 €/jeune proposé pour le séjour jeunes « Futuroscope et découverte Pays de la Loire » ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Vincent LE MEAUX : Le Conseil d'agglomération se termine, il est 20 heures 38. Je vous engage, Mesdames et Messieurs les Maires, à bien insister auprès de vos collègues pour être présent et rester suffisamment longtemps pour avoir le quorum à notre prochain Conseil d'agglomération, notamment pour l'OIT et pour le CIAS, ainsi que pour toutes les associations, puisqu'il y a quelques associations où nous sommes très nombreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38

Vu,
Le Président
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU